

Perspectives

JUIN 2021 – 4 €

117

France – Vietnam

Revue trimestrielle de l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne



Sommaire

P 3 Editorial

Dossier

P 4 Le procès de Tran To Nga

Solidarité

P 15 Devenir Parrain, Marraine au Vietnam

P 19 Les lieux de la Solidarité : districts de Phong To et Than Uyen, province de Lai Chau

P 20 France-Vietnam : une amitié en développement

P 21 Le Têt 2021 par l'Association 9316 kilomètres : une réponse solidaire aux défis de la crise sanitaire

Actualités

P 23 Invitation de l'AAFV par Nguyen Thiep, Ambassadeur de la République Socialiste du Vietnam en France, pour la fin de son mandat
L'Ambassadeur du Vietnam en France, Nguyễn Thiệp, a été nommé Commandeur de la Légion d'honneur

P 24 Rencontre à l'ambassade du Vietnam de VCL France
Décès de Roland Weyl le 20 avril 2021 à l'âge de 102 ans

Culture

P 26 Vietnam – Polynésie – Nouvelle Calédonie : un espace géopolitique francophone en Indo-Pacifique sud ?

P 28 La restauration du fonds vietnamien du musée Cernuschi

P 29 Simon Bolivar et le Vietnam

P 31 «La jeune milicienne», une magnifique photo de Nguyen Dinh Uu en 1960



Tran To Nga à la conférence de presse du 11 mai 2021

PERSPECTIVES FRANCE-VIETNAM

Revue trimestrielle



ISSN : 1769-8863

Association d'Amitié Franco-Vietnamienne

2021 – 4 €

Commission paritaire :

N° 0424G82984

44, rue Alexis Lepère – 93100 Montreuil

Tél. : 01 42 87 44 34

francovietnamienne.a@free.fr

Directeur de la publication :

Gérard Daviot

Rédacteur en chef :

Jean-Pierre Archambault

Comité de rédaction :

Jean-Pierre Archambault, Nicolas Bouroumeau, Patrice Cosaert, Bernard Doray, Michel Dreux, Alain Dussarps, Dominique Foulon, Thuy Tien Ho, Louis Reymondon, Élisabeth Rodrigues, Annick Weiner.

Régie publicitaire :

HSP – 01 55 69 31 00

Mise en page : La Fourmi & Epsilon

Impression : LNI

En 1^{re} de couverture, Tran To Nga, à la conférence de presse du 11 mai 2021, une photo de Gérard Memmi

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. domicile : Portable : E-mail :

Profession (si retraité/e, dernière exercée) : Année de naissance :

Ci-joint un chèque bancaire libellé à l'ordre de l'AAFV d'un montant de

☐ Première adhésion	☐ Ré adhésion
☐ Personne non imposable ou étudiant	10 €
☐ Cotisation de base	30 €
<i>Voir la note ci-dessous</i>	
☐ Cotisation de soutien (à partir de 75 €)	€
En outre, je fais un don de	€

☐ Premier abonnement	☐ Réabonnement
☐ Adhérent	12 €
☐ Non-adhérent	20 €
<i>La revue « Perspectives France-Vietnam » paraît quatre fois par an. Elle constitue un lien entre les amis du Vietnam.</i>	

Date et signature :

Faites connaître la revue *Perspectives France-Vietnam*

Note : Les articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts prévoient que certaines cotisations et dons consentis aux organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu vous sera adressé début 2022.
L'AAFV est une association d'intérêt général autorisée à recevoir des dons et des legs par décision en date du 8 juin 2008 par la Direction des Services Fiscaux de la Seine Saint Denis.

BULLETIN D'ADHÉSION À L'AAFV ET/OU D'ABONNEMENT À PERSPECTIVES FRANCE-VIETNAM POUR L'ANNÉE 2021
À retourner à l'AAFV, 44, rue Alexis Lepère, 93100 Montreuil

L'ÉDITO

Un déni de justice



Le 10 mai dernier, le Tribunal judiciaire d'Évry a rendu son jugement dans le procès intenté par Tran To Nga contre les firmes chimiques américaines, dont Monsanto, qui ont fourni l'Agent Orange-dioxine à l'armée des États-Unis d'Amérique pour ses épandages criminels pendant la Guerre du Vietnam.

Le Tribunal a déclaré irrecevables les demandes de Tran To Nga. On ne peut que s'étonner que le Tribunal considère que les entreprises concernées auraient agi sous la contrainte du gouvernement américain alors qu'elles ont répondu à un appel d'offres, ce qu'elles étaient libres de faire ou pas. De plus, il existe, depuis le procès de Nuremberg, le principe de refus d'obéissance si l'ordre donné est criminel et illégal.

Alors que rien ne les y obligeait, les firmes ont délibérément choisi un procédé de fabrication rapide des herbicides générant la présence en très grande quantité de dioxine dans le produit fini, l'objectif étant d'augmenter les profits.

Les firmes savaient pertinemment la dangerosité de leur produit. Des messages internes aux firmes, échangés dès le début des années 60, en témoignent. Ils prouvent, qu'en toute connaissance précoce de cause, elles ont fourni à l'armée américaine un produit ultra-toxique extrêmement profitable, un poison.

► Et la plus grande guerre chimique de l'Histoire ?

Le Tribunal a rendu un jugement sur la forme et rien sur le fond. Ce jugement suscite tristesse et colère. Il constitue un véritable déni de justice. Exit en effet la plus grande guerre chimique de l'Histoire que fut la Guerre du Vietnam, une catastrophe humanitaire, sanitaire et environnementale. L'utilisation de l'Agent orange-dioxine a signifié souffrances infinies infligées à des millions de victimes, destruction irrémédiable d'une partie des écosystèmes, un écocide.

Près de 80 millions de litres d'herbicides ont été déversés et plus de 2 500 000 hectares touchés. Ces épandages ont contaminé près de 4 millions de personnes (cancers, malformations), détruit 20 % des forêts du Sud-Vietnam et pollué 400 000 hectares de terres agricoles. S'y sont ajoutées la destruction de plus d'1 million d'hectares de forêt tropicale et la disparition d'une faune abondante.

Et 45 ans après la fin de la guerre, l'Agent Orange-dioxine tue encore. Plus de 3 millions de personnes en subissent toujours les conséquences. De l'ordre de 150 000 enfants, sur quatre générations depuis 1975, sont nés difformes et lourdement handicapés (absence de membres, cécité, surdité, tumeur externe...).

Les victimes vietnamiennes ne sont ni reconnues, ni indemnisées par les responsables de cette guerre chimique, le gouvernement des États-Unis et les firmes chimiques se murant dans le déni le plus complet. On ne peut qu'approuver les adjectifs que l'ambassadeur Tran Duc Mau, chef de la Mission permanente du Vietnam auprès de l'ASEAN, utilise pour qualifier ce jugement : cynique, lâche, irresponsable et inacceptable. Et approuver Tran To Nga qui, parlant de son procès, son « dernier combat » comme elle l'appelle, nous dit : « J'agis pour que les crimes de guerre et contre l'humanité

des États-Unis d'Amérique ne soient pas oubliés, pour que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise contre les écocides et les génocides ».

► « Déjà une victoire »

Le combat continue. Il a déjà porté ses fruits. Il ne date pas d'hier. La solidarité avec les souffrances de l'héroïque peuple vietnamien dans ses luttes victorieuses pour son indépendance nationale, sa réunification et sa liberté est ancienne. Exemple parmi tant d'autres, en 1966, en France, l'AAFV attire l'attention sur la guerre chimique avec une réunion publique à Paris le 4 juin.

On ne compte plus les manifestations, les réunions, les démarches, les conférences de presse, les rencontres, les dédicaces de son livre *Ma terre empoisonnée* par Tran To Nga. Établissant le lien du passé avec les enjeux environnementaux d'aujourd'hui, le dérèglement climatique et la montée des eaux, toutes ces dernières années, l'AAFV a organisé des conférences intitulées « De l'Agent Orange aux OGM (ou au glyphosate) Monsanto toujours ! ». Une lettre de soutien au combat de Nga fait l'objet d'une campagne de signature qui est en cours. De nombreux citoyens l'ont signée ainsi que des syndicats et des associations (dont CGT, FSU, UNEF, SOS Racisme, Ligue des Droits de l'Homme, etc.), des anciens ministres, des sénateurs et sénatrices, des députées et députés, des maires, des conseillers régionaux ou départementaux, des personnalités (artistes, chercheurs, écrivains, enseignants, journalistes, juristes, médecins, universitaires, etc.), des responsables politiques et d'associations ⁽¹⁾. L'espoir demeure. Tran To Nga déclare : « Je suis déçue mais je ne suis pas triste. Être arrivée jusqu'à la décision du 10 mai est déjà une victoire. Je tiens à remercier toutes les personnes qui me soutiennent. »

En effet, nous avons sorti de l'oubli les crimes perpétrés par les Américains pendant la Guerre du Vietnam. Nous avons porté à la connaissance de plein de gens

(1) Voir <https://www.aafv.org/lagent-orange/premiere-liste-de-signataires-de-la-lettre-de-soutien-a-tran-to-nga/>
<https://www.aafv.org/lagent-orange/liste-de-signataires-de-la-lettre-de-soutien-a-tran-to-nga-2/>

les souffrances des victimes vietnamiennes et l'écocide, conséquences des épandages de dioxine par l'armée américaine.

Justice et éthique doivent faire bon ménage. Le procès de Nga connaît un grand retentissement en France, au Vietnam et dans d'autres pays. La couverture médiatique (presse, radios et télévisions, réseaux sociaux) témoigne d'un fort et chaleureux soutien de l'opinion au courageux et juste combat de Nga.

Il s'agit bien d'une importante victoire sur laquelle s'appuyer pour que Nga gagne son

procès historique. Tran To Nga a donné immédiatement instruction à ses avocats d'interjeter appel de la décision rendue. Nous serons à ses côtés, et lui souhaitons toute la force pour pouvoir mener son combat jusqu'au bout, comme nous l'avons fait depuis des décennies. Le combat continue. Lors de la Marche contre Monsanto de Paris le 15 mai dernier, la solidarité avec Tran To Nga et, à travers elle, avec toutes les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange-dioxine, était au cœur de la manifestation. Pour que justice leur soit

enfin rendue. Justice a également été demandée pour les victimes du scandale du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe.

On se référera dans ce numéro de Perspectives à l'excellent dossier sur le procès de Tran To Nga de Francis Gendreau que nous remercions chaleureusement ⁽²⁾. Et au communiqué de presse du Bureau National de l'AAFV ⁽³⁾

Jean-Pierre Archambault
Rédacteur en chef de Perspectives

(2) voir pages 4 à 14.

(3) Procès de Tran To Nga, un jugement inique, le combat continue ! Un communiqué de presse du Bureau National de l'AAFV.

<https://www.aafv.org/lagent-orange/procès-de-tran-to-nga-un-jugement-inique-le-combat-continue-un-communiqué-de-presse-du-bureau-national-de-laafv/>



Procès de l'agent orange, médias et mobilisation Tran To Nga déboutée, le combat continue !

Par Francis Gendreau¹

Le procès intenté par Mme Tran To Nga contre les firmes étatsuniennes ayant fabriqué l'agent orange pendant la guerre du Vietnam est un événement important, objet de ces articles. La séance des plaidoiries s'est tenue le lundi 25 janvier et la décision des juges a été annoncée le 10 mai. Ce jugement déclare irrecevables les demandes de Tran To Nga qui a immédiatement fait appel.

Grâce à l'action du Comité de soutien à Tran To Nga (que nous appellerons ci-dessous par son prénom «Nga»)², les médias lui ont consacré de nombreux articles que nous utiliserons³.

Pour faciliter la lecture de ce dossier, nous traiterons le sujet en trois articles. Le premier rappelle le contexte de cette



Tran To Nga et une victime de l'agent orange-dioxine

affaire et l'historique du procès. Le second examine les arguments avancés par les deux parties lors de la séance de

plaidoiries du 25 janvier⁴. Et le troisième analyse le contenu du jugement rendu le 10 mai.

1 Avec la collaboration de trois relecteurs attentifs, Tran To Nga, Thuy Tien Ho et Jean-Pierre Archambault, que je remercie.

2 Le Comité de soutien à Tran To Nga, fondé en 2017, est composé des associations suivantes : AAFV (Association d'Amitié Franco-Vietnamienne), AFAPE (Association française pour l'expertise de l'agent orange et des perturbateurs endocriniens), ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants), Cap Vietnam, CID Vietnam (Centre d'Information et de Documentation sur le Vietnam contemporain), Collectif Vietnam Dioxine, FaAOD (Fonds d'alerte contre l'Agent Orange/Dioxine), Le Mouvement de la Paix, Le Village de l'Amitié de Van Canh, Orange DiHoxyn, Sông Viêt, UGVF (Union Générale des Vietnamiens de France), VNED (Vietnam les Enfants de la Dioxine).

3 Nous utiliserons ici les médias français, même si des médias d'autres pays ont traité cet événement, au Vietnam bien sûr, mais aussi en Allemagne, Espagne, Italie, Canada, etc. En France, parmi les journaux, nous mentionnerons en particulier Le Monde, Libération, Politis, L'Humanité, Le Parisien, Le Point, Le Dauphiné Libéré et Charlie Hebdo. Mais nous n'oublierons pas les radios et télévisions (RFI, France Inter, etc.) et les sites Internet (Mediapart, etc.).

4 Ces deux premiers articles reprennent l'essentiel de l'article publié sur le site de l'AAFV le 24 mars.

I. Contexte général

Les articles publiés par les médias ont le plus souvent commencé par situer l'événement en ce qui concerne d'une part la guerre du Vietnam, d'autre part le parcours de Tran To Nga, deux points que nous traitons rapidement avant d'en venir à l'historique et au contexte du procès.

A. le contexte

1. L'agent orange et la guerre du Vietnam⁵

Rappelons que, durant la guerre du Vietnam, l'armée étatsunienne procède à des épandages massifs de défoliants sur le Vietnam afin de raser le couvert végétal pour empêcher les résistants du Front national de libération du Sud-Viêt Nam de s'y camoufler, et de détruire les récoltes et le milieu de vie (chasse et cueillette) pour affamer les populations villageoises et les empêcher d'accueillir et de nourrir les combattants. Comme le rappelle Charlie Hebdo (31/01), c'est le président Kennedy (avec McNamara comme secrétaire à la Défense) qui lance cette opération (baptisée «Ranch Hand») qui va durer jusqu'en 1971.

De nombreux produits sont employés pour ces épandages, dont l'agent orange, le plus utilisé, contenait une substance extrêmement toxique : la dioxine. C'est un produit particulièrement stable, ne se dégradant que lentement et s'intégrant dans la chaîne alimentaire. Sa puissance toxique, «absolument phénoménale, est 13 fois plus importante que celle des herbicides comme le glyphosate par exemple», rappelle Valérie Cabanes, juriste en droit international, experte auprès de la Stop Ecocide Foundation et Présidente d'honneur de Notre Affaire à Tous.

C'est à ce propos que le terme «écocide» est utilisé pour la première fois en 1970 par le biologiste étatsunien Arthur W. Galston. Mais l'histoire a jusqu'à présent occulté le scandale de cette guerre chimique, pourtant la plus importante de l'histoire de l'humanité. Comme le dit le PCF du Littoral (25/01), «lorsqu'on est la puissance mondiale incontestable le crime est impuni».



Épandages d'Agent Orange-dioxine

2. Le parcours de Nga

Les articles de la presse s'appuient sur des interviews de Nga ainsi que sur sa passionnante autobiographie écrite en 2016 avec Philippe Broussard⁶. Cette «fille du Mékong» s'est engagée d'abord contre le colonialisme français puis contre l'impérialisme américain. Pendant la guerre du Vietnam, elle était correspondante de guerre de l'Agence Gai Phong. Elle a vécu et travaillé de 1966 à 1972 dans des régions touchées par l'agent orange (Cu Chi, Long Binh et le long de la piste Ho Chi Minh). Fin 1966, elle subit un épandage d'agent orange. Elle met au monde trois enfants, dont l'un meurt d'une affection cardiaque (la téralogie de Falot) à 17 mois et le second est atteint d'alpha-thalassémie. Elle souffre elle-même de nombreuses maladies. Il lui a fallu des années pour comprendre que l'agent orange était la cause de toutes ces pathologies.

Nga, Franco-Vietnamienne, aujourd'hui âgée de 79 ans, entame au soir de sa vie un nouveau combat, celui pour la justice. Elle le mène non pas pour elle, mais pour toutes les victimes vietnamiennes de ce poison. Comme l'écrit Politis (21/01), «L'indépendance, la liberté, la justice : toute sa vie, Tran To Nga a été guidée par ces valeurs» et «La ténacité, la patience et la douceur de Tran To Nga sont devenues des armes redoutables contre les multinationales de l'agrochimie se pensant intouchables.»

B. le procès

1. La plainte

En 2014, Nga assigne donc en justice devant le tribunal judiciaire d'Évry dans l'Essonne, son département de résidence, les sociétés étatsuniennes (Monsanto, Dow Chemical, Hercules...) accusées d'avoir fabriqué et fourni à l'armée étatsunienne l'agent orange. La plainte est déposée en civil (et non en pénal).

C'est en 2009, à l'occasion du tribunal d'opinion en soutien aux victimes vietnamiennes des défoliants qui se réunit à Paris, que Nga, avec l'appui d'André Bouny, artiste et militant contre la guerre du Vietnam et l'agent orange, envisage de mener cette action en justice. Mais il lui faut alors attendre la loi de 2013 autorisant une victime de nationalité française à saisir la justice française pour un tort commis par un tiers étranger à l'étranger. Il faut aussi se rappeler que le gouvernement fédéral étatsunien s'est mis lui-même juridiquement hors de cause en décrétant son immunité pour tout acte commis en temps de guerre. D'où la seule possibilité : attaquer les firmes.

Il ne s'agit pas pour elle de toucher un dédommagement, mais que justice soit faite au nom de toutes les victimes et pour dit-elle « ouvrir le chemin pour d'autres victimes. J'agis pour que les crimes de guerre et contre l'humanité des États-Unis d'Amérique ne soient pas oubliés. » «Ce n'est pas pour moi que je me bats, mais pour mes enfants et ces millions de victimes.»

«C'est un procès historique, car la priorité est d'obtenir une décision de justice qui reconnaisse pour la première fois la responsabilité des sociétés américaines à l'égard des victimes. Si nous remportons cette manche, cela pourrait créer un précédent juridique sur lequel d'autres victimes pourraient s'appuyer pour initier d'autres procédures, en France ou ailleurs», détaille Me Amélie Lefebvre (Politis, 21/01).

2. Un combat pour la justice, pour l'histoire et contre l'écocide

Nga est défendue dans ce procès par trois avocats qui font ce travail gracieuse-

5 Pour plus de détails, voir : Bouny André, 2010, Agent orange. Apocalypse Viêt Nam, éditions Demi-Lune, Paris, 416 p. ; AAFV, 2005, L'agent orange au Vietnam. Crime d'hier, tragédie d'aujourd'hui, Tirésias, Paris, 162 p.; Stellman (J. M.), Stellman (S. D.), Christian (R.), Weber (T.), Tomasallo (C.), 2003, The extent and patterns of usage of Agent Orange and other herbicides in Vietnam, Nature, Vol. 422, p. 681-687.

6 Tran To Nga et Broussard Philippe, 2016, Ma terre empoisonnée. Vietnam, France, mes combats, Stock, Paris, 303 p.



ment : Mes William Bourdon, Bertrand Repolt et Amélie Lefebvre. Pour William Bourdon, «l'enjeu de ce procès est considérable, sur les plans judiciaire, symbolique et historique.» (L'Humanité, 25/01). Comme le dit Nga, ce procès est «un procès pour savoir si la vie des humains et de la nature est supérieure ou non aux profits des multinationales, un procès pour dire quelles sont nos valeurs.» «Souvent on me demande ce que j'attends de ce procès. Si notre but était de gagner une grosse somme d'argent, ce serait peut-être une défaite. Mais si c'est de faire connaître le drame de l'agent orange dans le monde entier, alors avec ce procès pédagogique, unique, politique, historique, on peut avancer.» (Le Monde, 19/01).

De plus, à travers ce procès historique, elle entend participer à la reconnaissance internationale du crime «d'écocide». Car les épandages d'agent orange consti-

tuent un crime contre l'humanité, mais également un écocide. Marie Toussaint, députée d'Europe Écologie-Les Verts et co-fondatrice de Notre Affaire à Tous, met l'accent sur la légitimité de ce combat : «C'est un procès contre l'écocide, un procès contre de grandes firmes multinationales qui détruisent impunément la planète et empoisonnent les populations.»

3. Le Comité de soutien à Nga

Le Comité de soutien à Tran To Nga, coordonné avec efficacité par Thuy Tien Ho, s'est beaucoup mobilisé, en particulier depuis l'automne 2020. Toutes les associations membres ont participé activement à cette mobilisation, notamment l'AAFV, le Collectif Vietnam Dioxine et l'UGVF.

Nous évoquerons ici deux des principales actions de ce Comité de soutien dans la période récente : la lettre de sou-

tien et la conférence de presse.

Élaborée en octobre 2020, une lettre de soutien au combat de Nga a fait l'objet d'une campagne de signature menée par les bénévoles des associations membres⁷. Cette campagne a connu un succès certain puisqu'en 3 mois, près de 200 signatures ont été obtenues, parmi lesquelles celles de syndicats et d'associations (dont CGT, FSU, UNEF, SOS Racisme, Ligue des Droits de l'Homme, etc.), d'anciens ministres, de sénateurs/trices, de députés.e.s, de maires, de conseillers régionaux ou départementaux, de personnalités (artistes, chercheurs, écrivains, enseignants, journalistes, juristes, médecins, universitaires, etc.), de responsables politiques et d'associations.

Par ailleurs, pour sensibiliser les médias à ce procès, une conférence de presse s'est tenue le 21 janvier au siège de l'UGVF. Cette sensibilisation a porté ses fruits puisque certains journalistes étaient à nouveau présents le 25 au Tribunal d'Evry, et que la couverture médiatique (presse, radios et télévisions, sites Internet, réseaux sociaux) qui s'en est suivie témoigne d'un fort et chaleureux soutien de l'opinion publique au courageux et juste combat de Nga.

Sans possibilité d'être exhaustif, citons : pour la presse, Libération, Le Monde, L'Humanité, Le Parisien, Charlie Hebdo, Le Point, l'Obs, Politis ; pour la radio, Radio Classique, France Info, France Inter, France Culture ; pour la télévision, France 3, France 5, M6, Arte, TV5 Monde ; pour les sites Internet, Média-part, La Relève et la Peste, Mademoiselle, Causette.

Les médias étrangers s'y sont également intéressés, au Vietnam bien sûr, mais aussi en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Canada, au Japon, aux États-Unis, en Russie.

4. Les débuts du bras de fer de «David contre Goliath»

Après la plainte déposée le 11 juin 2014 et l'ouverture du procès le 16 avril 2015, il faut attendre l'audience du 15 décembre 2016 pour que le dossier commence à être traité sur le fond. L'audience prévue le 1^{er} juillet 2019 est ensuite reportée au 4 novembre, puis au 16 décembre. La date des plaidoiries est fixée au 12 octobre 2020, puis au 25 janvier 2021. Il aura donc fallu pour y parvenir six ans et dix-

⁷ Voir le texte et la liste des signataires sur <<https://www.aafv.org/lagent-orange/premiere-liste-de-signataires-de-la-lettre-de-soutien-a-tran-to-nga>>

neuf reports d'audience et «une kyrielle d'obstructions soulevées par la partie adverse» comme le dit Nga !

Pendant six ans, les avocats des parties s'affrontent dans la phase très procédurale de «mise en l'état», consistant à échanger les arguments par écrit, à soulever toutes les questions préliminaires essentielles avant que le dossier ne soit jugé sur le fond. «Ainsi, des 26 sociétés ciblées, il n'en reste que 14 aujourd'hui, certaines ayant apporté les preuves qu'elles ne fabriquaient pas l'agent orange à l'époque, d'autres s'étant évaporées au fil des années (défaillance, absorption par d'autres entreprises...)» (Politis, 21/01).

Au cours de toutes ces audiences, les avocats des sociétés étatsuniennes ont adopté une tactique classique en demandant de multiples documents pour ralentir la procédure, pour que l'action de Nga soit jugée irrecevable. Par exemple, elles ont réclamé la preuve que Nga était bien employée de l'agence Giai Phong et qu'elle était présente dans les zones d'épandages



Rassemblement Place du Trocadéro, Paris, le 30 janvier 2021

(contrat de travail, bulletins de salaire, ordres de mission, rapports d'activité), documents dont le tribunal a tout de

même considéré qu'il était déraisonnable de les exiger compte tenu de la situation de guerre...

II. La séance des plaidoiries du 25 janvier 2021

A. Vue d'ensemble

Au début de la séance, une difficulté particulière apparaît, relative aux pièces du procès, concernant les pièces 19 à 27 (parmi les 82 pièces) : la numérotation n'est pas bonne. La présidente insiste par 3 fois sur cet incident. Pour le cabinet Bourdon, il ne s'agit que d'un problème de conception du dossier de plaidoirie. La salle est suspendue à ces échanges techniques, la crainte planant que la séance soit à nouveau reportée. Les juges se retirent une dizaine de minutes. A leur retour, la présidente rappelle qu'il s'agit d'une procédure écrite et insiste auprès de la partie adverse pour vérifier que cet incident ne pose pas de problèmes. Ce à quoi il est répondu que tout est bon et qu'il ne s'agit que d'une erreur et non d'un stratagème. Les plaidoiries peuvent enfin commencer.

La séance se limite à une journée, le 25 janvier. Les trois avocats de Nga plaident en premier et n'ont que 90 minutes pour défendre son dossier.

La quinzaine d'avocats des quatorze sociétés qui restent assignées dans cette affaire bénéficient de plus de quatre heures réparties entre la fin de matinée et toute l'après-midi. Il n'y a pas de débat. Les avocats des firmes refusent de façon

virulente que la présidente du tribunal donne la parole à Nga à la fin de l'audience, arguant «qu'elle avait déjà trop parlé dans la presse...»

Signalons enfin que, si tous les articles dont nous avons eu connaissance ont rendu compte fidèlement et sereinement de cette séance de plaidoiries, il y en a eu un (Le Point, 25/01) dont l'auteur n'a visiblement rien voulu comprendre au combat de Nga en écrivant qu'elle «réclame des dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts». Vouloir faire croire que Nga se bat pour l'argent démontre une grande ignorance de sa personnalité et est une insulte à son égard.

B. Les arguments des firmes

Les avocats des entreprises étatsuniennes «nient toute forme de responsabilité» (RFI, 25/01) et ont une ligne de défense qui repose sur trois piliers : d'abord, ils contestent la compétence des tribunaux français et demandent l'immunité de juridiction car les entreprises n'auraient fait qu'obéir aux ordres de l'État américain en temps de guerre, puis ils affirment que la toxicité de l'agent orange n'était pas connue à l'époque de sa fabrication, enfin ils remettent en cause la qualité de «victime de l'agent orange» de la plaignante.

1. Les firmes ne se considèrent pas responsables et contestent la compétence des tribunaux français

«A l'audience, les conseils des multinationales mises en cause ont plaidé l'incompétence du tribunal d'Évry pour traiter de ce dossier. Arguant que ces sociétés agissaient sur l'ordre d'un État et pour son compte, le conseil de Monsanto, Me Jean-Daniel Bretzner, a fait valoir à l'AFP que la juridiction française n'était pas compétente à juger de l'action d'un État étranger souverain dans le cadre «d'une politique de défense en temps de guerre.» (L'Obs, 25/01). «Votre tribunal ne peut contrôler l'acte d'un État souverain étranger, surenchérit Laurent Martinet, défendant Dow Chemical, incitant la présidente du tribunal à ne pas commettre ce que la Cour de cassation nomme un excès de pouvoir» (Le Point, 25/01).

L'avocate d'Occidental Chemical Corporation, Me Brigitte Daille-Duclos, insiste : «Si nous l'avions voulu, nous n'aurions pas pu stopper sa production en raison d'une loi américaine qui oblige les entreprises privées à participer à l'effort de guerre sous peine de sanctions pénales» (Charlie Hebdo, 3/02). Et Me Rosenfeld, conseil de l'entreprise Her-

cules, interroge le tribunal : «Votre tribunal a-t-il autorité de dire qu'il ne fallait pas protéger les troupes américaines face aux assauts vietcongs ?» (Politis, 27/01). Les entreprises ne se considèrent donc pas responsables et estiment n'avoir fait qu'obéir aux exigences impérieuses du gouvernement américain (RFI, 25/01). Bayer (Monsanto) explique ainsi que l'agent orange a été fabriqué sous la seule direction du gouvernement américain à des fins exclusivement militaires et que c'est donc lui qui est responsable de son utilisation.

2. Selon les firmes, la toxicité de l'agent orange n'était pas connue à l'époque de sa fabrication

Les sociétés assurent ainsi qu'à l'époque, personne ne connaissait la très haute toxicité de ces produits (RFI, 25/01). Certains des avocats apportent des nuances à cette affirmation.

Par exemple, Politis (27/01) rapporte que, selon Me Martinet, conseil de Dow Chemical, le gouvernement américain était parfaitement informé des conséquences sanitaires connues, à savoir la chloracné. Son client aurait tout mis en œuvre, dès les années 1960 et l'incident dans son usine qui a contaminé les salariés, pour corriger la méthode de fabrication, jusqu'à atteindre une «politique zéro dioxine» avant la livraison du premier lot d'agent orange pour le Vietnam en 1965. De son côté, Me Rosenfeld, conseil de l'entreprise Hercules, conteste la mise en cause du mode de fabrication, le «subterfuge du vice de fabrication», attestant qu'en 1967, Hercules est passé de deux à trois cuves et n'a pas accéléré sa cadence, ni la température pouvant renforcer la toxicité du produit.

3. Enfin, les firmes remettent en cause la qualité de «victime de l'agent orange» de la plaignante

Les avocats des firmes chimiques ont été cyniques, voire odieux, proférant des accusations cruelles et mensongères à l'encontre de Nga. Ils ont nié avec aplomb que les maladies dont elle souffre étaient dues à la dioxine alors qu'elles figurent sur la liste reconnue au plan international, et ont soutenu que le lien de causalité entre ses pathologies et l'exposition à l'agent orange n'était pas établi (Huffingtonpost, Le Point, 26/01).

Les avocats des entreprises étatsuniennes n'ont reculé devant rien pour discréditer la parole de la plaignante. Ils ont

balayé la maladie de sa fille, morte dans la jungle des suites d'une malformation cardiaque : «Cette maladie est due à la malnutrition», assène Me Brigitte Daille-Duclos, avocate d'Occidental Chemical Corporation. La même égrène chacune des maladies dont souffre Nga et estime que le lien avec l'agent orange n'est pas établi. «Ce sont des maladies dues à sa vieillesse», déclare-t-elle (Charlie Hebdo, 3/02)

Ils sont enfin allés jusqu'à dire que, lorsqu'elle a reçu les examens de sa prise de sang indiquant la présence de dioxine, «elle a pleuré de joie». Mais, de façon contradictoire, ils ont indiqué que Nga «n'a pas plus de dioxine dans le sang que vous et moi»...

C. Les arguments des avocats de Nga

1. Les tribunaux français sont compétents

En réponse aux nombreuses fins de non-recevoir avancées par les entreprises étatsuniennes, argument classique, William Bourdon a dit : «Nous nous y opposons fermement en nous appuyant sur des dispositions de droit national, européen et international. Il y a de nombreux exemples dans l'histoire où des multinationales ont tenté d'imposer le fait du prince ou la force majeure, considérant qu'elles devaient être irresponsables au motif qu'elles ne faisaient qu'obéir à un ordre politique. Nous sommes plutôt confiants puisque le droit a plutôt évolué en faveur d'une responsabilisation accrue des acteurs privés y compris lorsqu'ils prétendent avoir agi sous l'impulsion du pouvoir exécutif.» (Vnexplorer, 26/01).

«Ce commandement de l'autorité légitime n'est pas exonératoire, a jugé Me Bourdon, citant le principe de refus d'obéissance à un gouvernement si l'ordre donné est criminel et illégal, principe érigé depuis Nuremberg» (Le Point, 25/01). «Les temps ont changé. Il faut que vous mettiez fin à la culture de l'impunité, que vous reconnaissez l'écocide causé par l'agent orange», a martelé William Bourdon (Rfi, 25/01).

Les firmes ne peuvent pas affirmer qu'elles n'auraient fait qu'obéir à une commande de leur gouvernement en temps de guerre. Ceci est doublement faux puisqu'elles ont répondu à un appel d'offres et que les États-Unis n'ont jamais officiellement déclaré la guerre. En effet, «ces multinationales, souveraines dans

leur capacité de production, ont répondu à un appel d'offres, et non aux ordres de l'État américain.» (Rfi, 25/01). C'est ce qu'a mis en avant Me Bertrand Repolt, insistant sur la totale souveraineté des entreprises dans le processus de fabrication de l'agent orange et se référant à un document d'époque de la société Hercules parlant «d'appel d'offre». (Politis, 27/01).

Finalement, comme le conclut Me Bourdon, les fabricants n'ont fait qu'obéir à une logique marchande : «Il n'y a pas eu de réquisition militaire mais un appel d'offre, et ils y sont allés en meute, en bande organisée.» (Politis, 27/01).

2. La toxicité de l'agent orange était connue

Les conseils de la plaignante arguent que l'État américain a été dupé par ces firmes sur la toxicité de l'agent orange.

Me Amélie Lefebvre s'est attachée à démontrer que les firmes de l'agrochimie étaient parfaitement conscientes de la toxicité du produit pour la santé humaine. Elle cite un document daté de 1965, dans lequel Monsanto évoque ce produit comme cancérigène puissant. (Politis, 27/01). «Selon elle, les firmes n'ont pas cessé la commercialisation du produit ultratoxique, car il était extrêmement profitable avec un acheteur : l'État américain.» (Le Point, 25/01). Surtout qu'à partir de 1967, le gouvernement américain ayant décidé d'intensifier les épandages et donc la production, «les soupçons de non-respect des précautions de fabrication pour accélérer le rendement pèsent lourdement sur les entreprises.» (Politis, 27/01).

Le site Aube digitale (27/01) insiste sur ce point : «Lorsque nous avons lancé le programme d'herbicide dans les années 1960, nous étions conscients des dommages potentiels dus à la contamination de l'herbicide par la dioxine», a admis plus tard le Dr James R. Clary, ancien scientifique principal de la branche des armes chimiques du laboratoire de développement des armements de l'armée de l'air américaine. «Nous étions même conscients que la formule militaire avait une concentration en dioxine plus élevée que la version civile en raison du coût et de la rapidité de fabrication moins élevés», a ajouté M. Clary. «Cependant, comme le matériau devait être utilisé sur l'ennemi, aucun d'entre nous n'était trop préoccupé».

3. La plaignante est bien victime de l'agent orange

Les avocats de Nga ont rappelé que toutes ses maladies (ainsi que celles de ses filles et petits-enfants) sont sur la liste des pathologies liées à l'exposition à l'agent orange, établie en 1996 par l'Académie nationale des sciences des États-Unis.

Bien sûr, comme c'est un procès au civil, tout repose sur la charge de la preuve, et il est très difficile de démontrer «les liens de causalité entre ces pathologies et la dioxine contenue dans l'agent orange» (Politis, 21/01). Conscients de cette difficulté, les avocats de Nga «ont demandé que la justice tranche pour une expertise afin d'établir le préjudice physique et moral.» (Politis, 27/01).

D. après la séance, en attendant la décision des juges

Nga a demandé au tribunal la désignation d'un médecin expert judiciaire aux fins de déterminer et chiffrer les préjudices subis du fait de son exposition à l'agent orange, ainsi que le versement d'une indemnité provisionnelle à hauteur de 200 000 euros et la condamnation

des sociétés défenderesses à lui verser la somme de 100 000 euros au titre de son préjudice moral.

Le tribunal d'Évry a annoncé qu'il rendrait sa décision le 10 mai 2021. Tous les amis de Nga et tous les militants des victimes de l'agent orange attendaient cette date avec espoir et impatience. Nga indique ainsi : «Ce que je souhaite vraiment, c'est que des millions de victimes aient un espoir après ce procès». (Mediapart, 23/01). Mais elle confie avec lucidité : «Je sais qu'après les plaidoiries il risque d'y avoir des demandes d'expertises médicales, des contre-expertises, éventuellement des appels... Nous avons encore des batailles à mener et je m'y prépare». (Politis, 21/01).

Surtout que, quelle que soit l'issue de l'audience, il y aura forcément un appel : «Soit des firmes chimiques, qui ne peuvent pas se permettre de perdre. Soit de Tran To Nga, qui n'a plus rien à perdre.» (Reporterre, 25/01).

En attendant le 10 mai, la mobilisation des amis de Nga et des victimes de l'agent orange s'est poursuivie, notamment avec le rassemblement du 30 janvier organisé Place du Trocadéro par le Collectif Vietnam-Dioxine en présence de Nga, mais

aussi de Marie Toussaint et de Valérie Cabanes, qui a réuni plus de 300 personnes, dont des représentants du Parti communiste français, d'Europe Écologie les Verts et de la France Insoumise, ainsi que des maires de plusieurs villes, des syndicats, des associations comme Zéro Chlordécone-zéro poison dont le combat et le procès qu'elle intente ressemblent à celui de Nga.

À la suite de ce rassemblement, la presse, surtout étrangère, a continué à parler du procès. En particulier, l'interview de Nga par Associated Press au Trocadéro a été reprise en anglais au Japon, aux États-Unis, en Russie, en Australie, à Hong Kong, etc.

Pour conclure cet article, nous nous contenterons de trois citations :

«Le combat ne fait que commencer. J'ai besoin de soutien moral pour avoir la patience et le courage d'aller jusqu'au bout.» (déclaration de Nga, Reporterre, 25/01).

«Est-ce si scandaleux d'espérer que la morale et la justice fassent bon ménage ?» (Politis, 27/01).

«La justice va-t-elle passer Monsanto au défoliant ?» (Charlie Hebdo, 3/02).

III. La décision des juges

A. Vue d'ensemble

Ce jugement se présente dans un document de 29 pages, que l'on peut décrire de la façon suivante :

- ▶ une introduction comprenant essentiellement la liste des 14 sociétés qui font l'objet du jugement, et un exposé du litige,
- ▶ une explication du passage des 26 sociétés assignées par Nga aux 14 retenues pour le jugement suite aux évolutions (disparitions, fusions, acquisitions) de ces entreprises,
- ▶ une synthèse des demandes de Nga,
- ▶ l'exposé synthétique de la défense des sociétés ; cet exposé est fait société par société (parfois pour un petit groupe de sociétés), comporte donc de nombreuses répétitions, et occupe beaucoup de place (en tout environ 12 pages, contre 5 pour les demandes de Nga),
- ▶ la décision déclarant irrecevable la demande de Nga vis-à-vis de la société Pharmacia & Upjohn LLC (créée seulement en 1995 et ayant fusionné en 2000

avec Monsanto),

- ▶ enfin la décision déclarant irrecevables les demandes de Nga vis-à-vis des 13 autres sociétés, la partie la plus importante du jugement.

Et le jugement s'en tient là. «En retenant l'irrecevabilité, le tribunal n'a pas examiné les arguments sur le fond» (La Tribune, 11/05).

Pourtant Nga, par sa plainte, soulevait



Marche contre Monsanto, Paris le 15 mai 2021

des problèmes extrêmement importants, notamment la faute commise par les sociétés défenderesses dans la fabrication et la fourniture de l'agent orange à l'armée américaine, engageant leur responsabilité civile et les obligeant à réparer intégralement les préjudices qu'elle a subis. En effet, comme les avocats de Nga l'ont rappelé, les sociétés défenderesses ne peuvent se prévaloir d'aucune cause d'exonération de leur responsabilité fondée sur le commandement d'une autorité légitime, les préjudices subis résultant d'une faute qui leur est propre. Et ces sociétés, qui connaissaient la toxicité et de la dangerosité du produit en raison de la présence de dioxine, n'ont pas partagé cette information avec l'armée étatsunienne ou les autorités sanitaires étatsuniennes et n'ont pris aucune mesure pour corriger leur production d'agent orange. La décision d'irrecevabilité permet au jugement de «botter en touche» et de ne pas traiter les problèmes de fond.

B. Les arguments de la décision d'irrecevabilité

Comme l'avaient argumenté les sociétés, le jugement s'appuie sur le «principe d'immunité juridictionnelle des États» (article 5 de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, du 2 décembre 2004, ratifiée en 2011 par la France) : «Un État jouit, pour lui-même et pour ses biens, de l'immunité de juridiction devant les tribunaux d'un autre État, sous réserve des dispositions de la présente Convention.»

Il s'appuie aussi, toujours en suivant les arguments des sociétés, sur le «Defense Production Act» des États-Unis de 1950 (loi fédérale sur la production de la défense du 08 septembre 1950, sections 101 et 103) stipulant que «Le Président est en droit (1) d'exiger l'exécution de contrats ou commandes (autres que des contrats de travail), qu'il considère comme nécessaires ou utiles à l'accroissement de la défense nationale, soient prioritaires par rapport à l'exécution de tout autre contrat ou commande, et afin de s'assurer de cette exécution prioritaire, ordonner l'acceptation et l'exécution de ces contrats ou commandes par toute personne qu'il considère capable de les exécuter, prioritairement à d'autres contrats ou commandes, et (2) de répartir les ressources, services et installations de la façon, dans les conditions et dans la mesure qu'il ju-

gera nécessaires ou utiles dans l'intérêt de la défense nationale.»

Par contre, le jugement ne cite pas l'accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam signé à Paris le 27 janvier 1973 entre les États-Unis d'Amérique et la République démocratique du Vietnam, sur lequel s'appuyaient certaines sociétés pour dire que ce procès n'avait pas lieu d'être, toutes les conséquences de la guerre ayant été réglées par cet accord.

Enfin, le jugement s'appuie sur l'article 6-1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Conseil de l'Europe, Rome, 4 novembre 1950). Le jugement reconnaît certes que, d'après ce texte, «toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.» Cependant, il avance aussitôt une limite à ce droit, arguant que ce texte «ne consacre pas un droit d'accès absolu à un tribunal. En effet, l'accès à un tribunal peut faire l'objet d'une limitation, dès lors que cette limitation est consacrée par le droit international et ne s'inscrit pas au-delà des règles généralement reconnues en la matière.» Finalement, si le jugement reconnaît le droit de saisir la justice, il met en avant le pouvoir de ladite justice de ne pas en tenir compte ! Tout se passe comme si le jugement disait : «La plainte de Nga est irrecevable et la justice française n'est pas concernée par le problème des victimes de l'agent orange. Quelles se débrouillent !».

C. Analyse du jugement : immunité ou impunité ?

Le tribunal donne donc raison aux 14 sociétés, estimant qu'elles étaient «bien fondées à se prévaloir de l'immunité de juridiction», celles-ci ayant agi «sur ordre et pour le compte de l'État américain, dans l'accomplissement d'un acte de souveraineté.» (Le Monde, 10/05). Cette décision donne raison à l'avocat de Monsanto-Bayer, Me Jean-Daniel Bretzner, qui faisait valoir qu'un tribunal français n'était pas compétent pour juger l'action d'un État étranger souverain dans le cadre d'une «politique de défense» en temps de guerre (Le Monde, 10/05).

Comme l'écrit L'Humanité (10/05), «on appréciera la notion de «défense» alors même que le Vietnam n'a jamais initié le combat contre les États-Unis»...

Monsanto, sollicité par l'AFP, s'est dit d'accord avec la décision du tribunal en réaffirmant que ces entreprises «ne sont pas responsables des dommages allégués associés à l'utilisation par le gouvernement d'un tel produit en temps de guerre» (France 24, 10/05).

En réaction, William Bourdon a déclaré que le tribunal appliquait une définition obsolète du principe d'immunité de juridiction qui contredisait les principes modernes du droit international et national, et a déclaré qu'il était «étonnant» que le tribunal ait soutenu l'affirmation des entreprises selon laquelle elles agissaient sur ordre en répondant à des appels d'offres pour des contrats, «quelles étaient libres de faire ou non», avant d'ajouter : «Les préconisations posées par l'administration américaine n'imposaient pas de fabriquer un produit comportant un taux de dioxine aussi élevé que celui de l'agent orange. Ceci n'a résulté que d'une initiative souveraine et libre des entreprises concernées.» (Politis, 11/05). Le jugement ne tient donc aucun compte des arguments développés par les avocats de Nga : les sociétés défenderesses, qui ont fixé de manière discrétionnaire et autonome les modalités et conditions de fabrication de l'agent orange, selon une logique de rentabilité, n'étaient pas appelées à assurer une quelconque représentation de l'État américain ni à exercer un acte de puissance publique. Or l'immunité de juridiction ne s'applique qu'aux États souverains, à leurs composantes politiques ou émanations, dès lors que l'entité en cause est habilitée à accomplir des actes dans l'exercice de l'autorité souveraine de l'État, ce qui n'est pas le cas des sociétés défenderesses. Car celles-ci étaient simplement les fournisseurs privilégiés d'agent orange et exécutaient une commande en étant guidées par une seule logique de profit et de rentabilité. Elles «ont répondu à un appel d'offre» et n'ont donc pas agi sous la contrainte du gouvernement américain, affirment les avocats de Tran To Nga dans un communiqué, réagissant à la décision. En outre, «les préconisations posées par l'administration américaine n'imposaient pas de fabriquer un produit comportant un taux de dioxine aussi élevé que celui de l'agent orange» (France 24, 10/05). Finalement, comme l'écrit Charlie Hebdo (11/05),

«Les entreprises comme Monsanto ou Dow Chemical étaient-elles libres ou non de fournir le défoliant pendant la guerre du Vietnam? C'est la question clef de l'affaire.»

Cette irrecevabilité des demandes de Nga décidée par le tribunal n'est certes pas une surprise. «On savait qu'il y avait un risque à ce niveau, poursuit Kim Vo Dinh, mais on espérait qu'un tribunal français verrait que ces entreprises avaient connaissance de la dangerosité des produits. Elles auraient dû expliquer au gouvernement qu'il était impossible de produire de l'agent orange dans de telles quantités sans avoir un taux de dioxine important.» (Reporterre, 10/05). Finalement, on ne peut qu'approuver les adjectifs que l'ambassadeur Tran Duc Mau, chef de la Mission permanente du Vietnam auprès de l'ASEAN, utilise pour qualifier ce jugement : cynique, lâche, irresponsable et inacceptable. Et il ajoute : «Par sa décision, le tribunal a refusé de reconnaître les droits des citoyens en matière de vérité et de justice contre des entreprises responsables de souffrances persistantes de ces citoyens.» (Hanoi Times, 12/05).

D. Nga fait appel

Après la diffusion de ce jugement, ce qui ressort des commentaires des médias est clair : «la déception est grande» (Politis, 11/05), mais Nga «ne lâchera rien» (20

minutes, 11/05), même si «la bataille sera longue» (Charlie Hebdo, 11/05).

Car, immédiatement après la décision du tribunal, qui est restée «en travers de la gorge» de beaucoup de soutiens de Nga (Charlie Hebdo, 11/05), celle-ci a décidé de faire appel. Sa vision optimiste de cette situation pourtant complexe et incertaine doit favoriser notre soutien et notre mobilisation. Elle précise «Je suis déçue, je suis même en colère, mais je ne suis pas triste parce que je m'attendais quand même un peu à ça», (20 minutes, 11/05), «Être arrivée jusqu'à la décision du 10 mai est déjà une victoire» (UGVF, 11/05) et «On a gagné car je suis arrivée à faire resurgir du passé le crime de l'agent orange et le crime de l'écocide» (Charlie Hebdo, 11/05).

Lors du procès en appel, les avocats de Nga espèrent notamment obtenir «l'intégralité des communications échangées entre les entreprises et l'administration américaine, ce qui pour l'instant n'a pu être fait que partiellement et avec difficulté, de sorte que la Cour puisse avoir accès à l'intégralité des communications et non pas aux morceaux choisis et proposés de façon opportuniste par les entreprises.» (Reporterre, 10/05).

De plus, Nga souhaite élargir le procès pour y inclure l'infraction d'écocide, un crime contre la nature. Car, comme l'écrit Reporterre (0/05), «ce procès devait être le procès du premier écocide de l'histoire, et l'écocide commis par Monsanto

avec l'agent orange reste impuni».

Enfin, le procès en appel est une occasion de faire progresser le droit afin de faire cesser l'impunité et de permettre la reconnaissance des droits des victimes à réparation. On ne peut pas supporter que la justice française estime qu'il n'est pas de son ressort de juger ces crimes, et accepte ainsi de laisser perdurer cette impunité. Il est donc urgent que la justice condamne enfin les écocides, qu'elle protège enfin les victimes.

Le bras de fer judiciaire va donc se poursuivre, et Nga compte bien y consacrer ses dernières forces malgré ses problèmes de santé (Politis, 11/05). Mais on imagine bien que l'armada des avocats des sociétés «va poser tous les recours possibles et épuiser toutes les demandes de report pour gagner du temps et compter sur l'épuisement (et la maladie) de Tran To Nga.» Celle-ci en est consciente : «Ils savent que mon temps est compté. Si je disparaissais, le procès serait annulé car je suis la seule à rassembler les conditions de sa tenue.» (Télérama, 10/05).

«Combien d'années avant que justice pour les victimes de l'Agent Orange soit rendue ?» a déclaré le collectif Vietnam dioxine (Politis, 11/05). Là encore, Nga montre sa détermination : «On avance parce que la cause est juste. On avance pour la justice, pour la vérité, pour les gens plus malheureux que nous» (La Tribune, 11/05).

Conclusion : et après ?

Oui, le procès en appel va prendre du temps. Mais, comme Nga, nous sommes prêts, et la mobilisation pour Nga et les victimes de l'agent orange va se poursuivre et même s'amplifier après ce jugement.

Cette mobilisation s'est déjà manifestée tout de suite après l'annonce du jugement, avec notamment les événements suivants :

- Une exposition intitulée «Procès contre l'agent orange - un plaignant, des millions de victimes» organisée à Hô-Chi-Minh-Ville du 8 au 13 mai. Elle mettait en lumière la douleur des victimes de l'agent orange et le procès de Nga, à travers plus de 100 documents, photos et illustrations. (Nhan Dan, 08/05)

- Une conférence de presse organisée le 11 Mai par le Comité de Soutien⁸. Une quinzaine de journalistes étaient présents sur place et une dizaine par Zoom. Les échanges ont été fort utiles pour éclairer le jugement, grâce notamment à Nga, André Bouny et Maître Amélie Lefebvre, l'une des avocates de Nga. Les nombreux articles publiés depuis dans les médias montrent l'importance de ces échanges.

- Comme chaque année, la marche contre Monsanto et l'agrochimie organisée le samedi 15 mai à Paris et dans une quinzaine de villes en France. Cette mobilisation s'inscrit dans un mouvement mondial pour exiger la justice environnementale,

dénoncer les multinationales agrochimiques qui fabriquent les OGM et pesticides nuisibles à la santé humaine. Cette année, elle a notamment permis à la mobilisation de soutien à Nga de s'exprimer. «Nous ne chanterons pas notre victoire, mais nous crierons notre colère», avait-elle déclaré à ce propos.

Les événements à venir ne sont pas tous encore connus, mais nous pouvons déjà citer la célébration, le 10 août, des 60 ans des premiers épandages d'agent orange. Ce sera une nouvelle occasion de nous mobiliser en faveur des victimes.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat !

⁸ Voir ci-après son communiqué après la diffusion du jugement.

COMMUNIQUE

DE MAITRES BOURDON, LEFEBVRE ET REPOLT

AVOCATS DE MME TRAN TO NGA

Les avocats soussignés confirment que leur cliente leur a donné immédiatement instruction d'interjeter appel de la décision rendue.

En effet, le jugement rendu par le Tribunal judiciaire d'Evry en ce qu'il a déclaré irrecevable Madame TRAN TO Nga en ses demandes applique une définition obsolète du principe de l'immunité de juridiction, en contradiction avec les principes modernes du droit international et du droit national.

On ne peut que s'étonner que le Tribunal reconnaisse que les entreprises concernées auraient agi sous la contrainte du gouvernement américain alors qu'elles ont répondu à un appel d'offre, ce qu'elles étaient libres de faire ou pas.

Plus grave encore, les préconisations posées par l'administration américaine n'imposaient pas de fabriquer un produit comportant un taux de dioxine aussi élevé que celui de l'Agent orange. Ceci n'a résulté que d'une initiative souveraine et libre des entreprises concernées.

Il est pour le moins singulier que le Tribunal, par une motivation lapidaire, ait ignoré les éléments convergents attestant de la marge de manœuvre des entreprises, excluant toute logique de soumission.

Devant la Cour d'appel, des initiatives devront être prises pour connaître de l'intégralité des communications échangées entre les entreprises et l'administration américaine, ce qui pour l'instant n'a pu être fait que partiellement et avec difficulté, de sorte que la Cour puisse avoir accès à l'intégralité des communications et non pas aux morceaux choisis et proposés de façon opportuniste par les entreprises.

Les avocats soussignés considèrent que le droit est du côté de leur cliente.

Les avocats soussignés espèrent que Madame TRAN TO Nga aura suffisamment de forces au regard des pathologies dont elle est atteinte, pour pouvoir mener son combat jusqu'au bout.

Fait à Paris,
Le 10 mai 2021



William BOURDON



Amélie LEFEBVRE



Bertrand REPOLT

Communiqué de presse du Comité de soutien à Tran To Nga

Procès de Tran To Nga contre les industries agro-chimiques : le combat continue pour les victimes !

Près de sept ans après le début de la procédure judiciaire initiée par Tran To Nga contre les firmes agrochimiques ayant fabriqué ou vendu l'Agent Orange, le tribunal judiciaire d'Evry a donc rendu son jugement : **il déclare irrecevables les demandes de Tran To Nga.**

Le tribunal d'Evry a ainsi suivi les avocats des sociétés incriminées, selon lesquels les multinationales auraient seulement obéi à un ordre du gouvernement américain. En les estimant « bien fondées à se prévaloir de l'immunité de juridiction », le jugement ignore, de manière incompréhensible, les responsabilités des firmes à répondre de la toxicité de la dioxine connue depuis les années 60.

Les effets de l'Agent Orange se répercutent toujours sur la population vietnamienne et l'environnement dans l'iniquité la plus totale. Avec près de 80 millions de litres d'herbicides déversés et plus de 2 500 000 hectares touchés, ces épandages ont contaminé près de 4 millions de personnes (cancers, malformations), détruit 20 % des forêts du Sud du Vietnam et pollué 400 000 hectares de terres agricoles. S'y ajoutent la destruction de plus d'1 million d'hectares de forêt tropicale et la disparition d'une faune abondante. Aujourd'hui encore, des enfants d'une quatrième génération naissent handicapé-e-s au Vietnam du fait de l'Agent Orange.

Combien d'années avant que justice pour les victimes de l'Agent Orange ne soit rendue ?

Au-delà d'une décision les concernant, nous espérons également ouvrir la porte à une justice pour les victimes des guerres chimiques et des écocides, comme pour le scandale du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique.

Cette décision nous rappelle cependant que la vérité est une lutte de longue haleine. Malgré notre déception, la volonté de

nos associations n'en est que consolidée. Le combat pour obtenir justice pour Tran To Nga et pour toutes les victimes de l'Agent Orange ne s'arrête pas là.

Tran To Nga a donné immédiatement instruction à ses avocats d'interjeter appel de la décision rendue. Nous serons à ses côtés et lui souhaitons toute la force pour pouvoir mener son combat jusqu'au bout, comme nous l'avons fait depuis des décennies.

« *Je suis déçue mais je ne suis pas triste. Être arrivée jusqu'à la décision du 10 mai est déjà une victoire. Je tiens à remercier toutes les personnes qui me soutiennent,* » déclare Tran To Nga. « *Samedi 15 mai, nous ne chanterons pas notre victoire mais nous crierons notre colère.* »

Nous vous invitons à nous rejoindre le 11 mai pour une conférence de presse en présence de Tran To Nga, Amélie Lefebvre et André Bouny. Nous vous invitons également à participer le samedi 15 mai à la Marche contre Monsanto et l'agrochimie, pour faire entendre notre colère face à cette injustice et manifester ensemble notre soutien à Tran To Nga dans son combat contre les multinationales ayant fabriqué l'Agent Orange.

Comité de soutien à Tran To Nga

AAFV (Association d'Amitié Franco-Vietnamienne), AFAPE (Association française pour l'expertise de l'Agent Orange et des perturbateurs endocriniens), ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants), Cap Vietnam, CID Vietnam (Centre d'Information et de Documentation sur le Vietnam contemporain), Collectif Vietnam Dioxine, FaAOD (Fonds d'alerte contre l'Agent Orange/Dioxine), Le Mouvement de la Paix, Le Village de l'Amitié de Van Canh, Orange DiHoxyn, Sông Viêt, UGVF (Union Générale des Vietnamiens de France), VNED (Vietnam les Enfants de la Dioxine)

Marche contre Mosanto, à Paris le 15 mai 2021





Devenir Parrain, Marraine au Vietnam

C'est le comité « Gard-Cévennes » qui est à l'origine de l'initiative « Parrainages ». Le président de l'époque organisait régulièrement des voyages « Découverte du Vietnam ». Il ne se contentait pas de tracer un itinéraire pour nous faire visiter les sites touristiques de ce beau pays, il amenait les voyageurs sur des lieux où chacun pouvait se rendre compte des dégâts causés par l'armée américaine pendant la guerre. Il programmait toujours une visite chez des familles victimes de « l'agent orange », ce terrible défoliant fabriqué par les firmes chimiques (dont Monsanto), à base de dioxine et responsable de la naissance de centaines de milliers d'enfants lourdement handicapés.

AAFV Comité Gard Cévennes- Parrainages



Notre amie, Madame le professeur Hoi N'Guyen Thi, Vice-présidente de la Croix-Rouge vietnamienne, nous avait dit l'extrême précarité dans laquelle se trouvaient ces familles qui n'arrivaient pas à manger à leur faim. Nous avons parlé avec elle de la possibilité de parrainer un certain nombre de ces familles vulnérables. C'est en 2005, au retour d'un voyage et de ces rencontres, que le conseil d'administration de notre comité a décidé de se lancer dans l'opération « Parrainages ». C'est la Croix-Rouge vietnamienne locale qui nous donne une liste de cinquante familles à aider, et les parrains s'engagent à verser, à ce jour, une somme de 18 euros par mois pendant deux ans minimum. Cet argent, c'est la Croix-Rouge locale qui le reverse tous les deux mois aux familles concernées. Une somme de 18 euros peut paraître une aide dérisoire mais elle est pourtant précieuse pour un travailleur qui ne gagne que 30 à 40 euros par mois.

Nous avons donc commencé en 2006 cette opération « Parrainages » dans la province de Ninh Thuan. Certaines de ces



familles ont profité de cette aide pour acheter du matériel, d'autres pour acquérir du bétail de reproduction. Au bout de trois ans, 47 d'entre elles étaient sorties de l'extrême précarité et étaient devenues autonomes. Nous avons alors reçu une nouvelle liste de 60 familles à parrainer.

► Le crime de l'agent orange-dioxine

Depuis 2013, nos efforts se portent sur la province de Phu Yen. Mais la tâche est immense : rien que dans cette province 9 000 familles sont reconnues comme ayant des victimes de l'agent orange/dioxine. Le procès intenté par notre amie Madame Tran To Nga contre Monsanto et d'autres entreprises américaines qui ont fourni l'agent orange à l'armée des USA arrive à son dénouement. L'importante couverture médiatique accordée par les médias à cet événement va peut-être sensibiliser un plus grand nombre de personnes à la détresse de ces centaines de milliers de familles, victimes de cette bombe à retardement. Cette catastrophe sanitaire et environnementale se poursuit car la dioxine, produit très stable, ne se dégrade que très lentement et s'intègre dans la chaîne alimentaire. Ses effets persistent et affectent les habitants des zones sinistrées. L'agent orange, plus de 40 ans après la fin de la guerre du Vietnam, continue donc de provoquer des décès (fausses couches, mort-nés, prématurés), de graves pathologies et des malformations à la naissance. Pour 18 euros par mois, soit 216 euros par an, vous pouvez apporter, sinon le bonheur, en tout cas une aide considérable à ces victimes. Faites ce geste généreux (1).

Actuellement, 60 parrains qui se recrutent sur tout le territoire national parrainent 66 enfants ou adultes vietnamiens.

► Des victimes

T r u o n g
Khanh Duy,
15ans. Il a le
bras et la main
droite paraly-
sés ; il ne parle
pas et a une
jambe abîmée.
Il n'a jamais
été scolarisé.
Il est passion-
né de football
qu'il regarde à



la télé. C'est un supporter du FC Barcelone et de Messi. Il peut rester seul à la maison lorsque ses parents travaillent dans les champs. Il reçoit une aide mensuelle de 400 000 VND. Sa sœur, 18 ans, est en parfaite santé et va passer son bac cette année.



Elle se déplace en s'appuyant sur ses mains. Elle reçoit une aide mensuelle de la commune de 540 000 VND. Sa mère, 42 ans a eu trois enfants, seule Thao est handicapée. Son père est maçon.

Mme Nguyen Thi Hien, âgée de 44 ans, a trois enfants handicapés. Les deux aînés, 22 et 19 ans, ont des difficultés à parler et le plus jeune, 8 ans est épileptique. Le mari est

pêcheur. Ils vivent dans une maison offerte par la Croix-Rouge. La mère élève des volailles qu'elle revend. Aucune aide en dehors du parrainage.



► Nos projets

Si nous parvenons à recueillir un nombre suffisant de parrainages, après la province de Ninh Thuan et celle de Phu Yen, nos futurs parrainages se concentreront sur la province de Binh Dinh, une des plus pauvres du Vietnam et des plus touchées par les épandages. Pendant la Guerre du Vietnam, l'armée des États-Unis d'Amérique a déversé près de 400 kilos de dioxine sur 10% de la superficie du Sud-Vietnam.

Pour offrir à ces familles un avenir meilleur, pour continuer le combat de Tran To Nga, nous avons besoin de vous. A quoi va servir votre participation ?

► À maintenir un membre de la famille auprès de l'enfant malade en compensant le manque à gagner du fait de cette présence.

► Actuellement 41 familles utilisent l'argent pour élever du bétail (porcs, buffle) ou des volailles (poulets, canards).

2 familles ont créé une petite entreprise (pisciculture).

5 familles utilisent l'argent pour acheter des semences, des engrais ou pour louer un champ à cultiver.

12 familles ont acheté du matériel pour la pêche (filets).

► La Croix-Rouge vietnamienne assure le suivi avec ces familles du fait du problème de la langue. À chaque voyage de notre association, une journée est consacrée à la visite de 2 ou 3 familles.

Lors de notre voyage en mars 2019, nous avons rencontré Mme Hoï. Elle est à la fois notre relais, sur place, en lien avec les Croix-Rouges locales et, en France, avec Alain Dussarps, président de l'association ACOTEC qui mène depuis plus de 30 ans des actions de solidarité au Vietnam.

► Des témoignages de parrains

« Je suis marraine depuis que le Comité local Gard-Cévennes de l'AAFV a mis en place ces parrainages. Quand on voit la détresse des familles dont les enfants sont atteints par toutes ces maladies, on ne peut que les aider. J'ai d'abord été sensibilisée par la lutte de ce peuple pour sa liberté et, lors d'un voyage sur place, j'ai pu me rendre chez mon « filleul », un adulte déficient mental dont la mère doit s'occuper 24h sur 24. J'ai vu aussi des enfants intelligents avec des malformations horribles et qui savent qu'ils ne peuvent pas guérir. Notre aide permet aux familles de mieux assumer cette charge quotidienne ».

Colette M.

« En 2010, un rhumatologue m'avait conseillé d'adopter, autant que faire se peut, un régime alimentaire de type vietnamien. J'ai donc adhéré à l'AAFV Gard-Cévennes pour participer aux cours de cuisine. Puis, séduite par l'accueil des bénévoles et intéressée





par notre histoire commune avec le Vietnam, je me suis investie dans l'association et j'ai choisi de parrainer un enfant victime de l'agent orange. Lors du voyage de mars 2011 au Vietnam, alors que nous circulations dans la province de Ninh Thuan, Mme Hoi nous a annoncé dans le car que nous étions proches de certaines familles parrainées. A notre grande surprise, il s'est avéré que l'enfant que mon mari et moi parrainions faisait partie de l'une de ces familles. Voulions-nous aller le rencontrer ? C'était totalement inattendu !

Nous voilà donc, mon mari et moi, coiffés d'un casque chevauchant le porte-bagages de deux motos slalomant sur des chemins boueux à la rencontre de notre filleul et accompagnés d'une troisième motocyclette sur laquelle avait pris place un responsable de la Croix-Rouge vietnamienne. Ce qui nous a immédiatement frappé, ce fut l'accueil chaleureux de cette famille vivant pourtant dans un abri précaire au toit de tôle, dans une unique pièce au sol en terre battue. Notre filleul, lourdement handicapé, était allongé sur un lit en bois au seuil de « la maison », polyhandicapé, se déplaçant en rampant, ne parlant pas et exigeant une présence constante de sa mère, laquelle avait d'ailleurs un autre enfant victime de l'agent orange, une fille, relativement moins handicapée. Nous ne sommes pas prêts d'oublier à travers ses larmes, le sourire de cette maman et ses remerciements lorsque nous lui avons donné l'enveloppe contenant l'argent qu'elle allait continuer à utiliser pour leur élevage de poulets ».

Marie

En mars 2012, j'accompagne Fabienne rencontrer l'enfant victime de l'agent orange qu'elle parraine au Vietnam.

Nous effectuons un trajet protocolaire, en voiture particulière sur laquelle flotte un drapeau, accompagnées d'un chauffeur et d'une Vietnamiennne membre de la Croix-Rouge, la tête, les bras et les mains couverts comme elles le font souvent pour se protéger du soleil.

Nous sommes en région côtière. Après quelques pas sur un sable caillouteux nous atteignons, dans un ensemble de logements pauvres, le domicile de la famille. La mère de famille, une jeune femme, est accroupie sur le sol d'une pièce principale. Auprès



d'elle se trouvent deux enfants handicapés. Elle se lève précipitamment à notre arrivée. Nous sommes présentées dans sa langue maternelle par le membre officiel de la Croix-Rouge. La maman se lève, serre les mains de Fabienne. Nous comprenons qu'elle témoigne d'une immense gratitude vis-à-vis de la bienfaitrice qui lui permet de rester à son domicile s'occuper de ses enfants handicapés. La scène est très émouvante. Fabienne laisse couler ses larmes, étreint la jeune femme longuement et silencieusement. La responsable nous rappelle l'heure de retour. Nous restons muettes pendant le voyage retour, abasourdis par l'intimité et la force de cette rencontre.

Je suis moi-même devenue marraine et, touchée par cette scène, j'ai souhaité ne pas connaître la famille que je parraine.

Notre monde occidental nous permet l'accès à de nombreuses richesses. Participer par un don pour qu'une famille nécessiteuse accède à des choses simples dont nous ne sommes pas privés m'a semblé une évidence.

Maryvonne



François, 88 ans, toujours bon pied bon œil, a travaillé et vécu pendant 4 ans au Vietnam alors c'est tout naturellement qu'il a adhéré à notre association il y a 23 ans. Il est aussi l'un des plus anciens parrains : « J'apprécie énormément le travail fait par le comité Gard-Cévennes, les informations reçues, les photos via «La RIZIERE» et j'apporte toute ma confiance à la gestion des parrainages. Je serais d'accord pour passer le montant des parrainages à 20 euros mensuels ».

« Dans notre jeunesse nous avons beaucoup milité pour arrêter la guerre faite par les Américains. Plus tard, nous avons appris tout ce qu'ils avaient fait sur place. Aussi lorsque nous avons été sollicités pour parrainer des familles victimes de l'agent orange nous avons répondu favorablement. Nous avons pleinement confiance dans les actions du comité ».

Bernard et Rolande parrainent 4 enfants

► Témoignage de Mme Hoï initiatrice des parrainages

Mme Hoï était Vice-directrice de Vien Pasteur Ho Chi Minh-Ville de 1975 à 1992, Vice-présidente de la Croix-Rouge du Vietnam de 1992 à 2002, Vice-présidente de l'Association d'Amitié et de Coopération Vietnam France d'Ho Chi Minh-Ville de 2002 à 2020. Elle travaille avec l'AAFV depuis 1975, en particulier avec le Dr Henri Carpentier. Elle a piloté la rénovation par l'AAFV du laboratoire BCG de Vien Pasteur Ho Chi Minh-Ville (1986-1988) et du Laboratoire d'Analyses Médicales dont le premier laboratoire de dépistage du Sida du Vietnam (1988-1991).

« Chaque Service de Santé provinciale a la liste des victimes de la dioxine reconnues officiellement par l'association des victimes de la Dioxine du Viet Nam.



Les Croix-Rouges provinciales envoient leurs agents médicaux sur le terrain voir les familles et confirment ces victimes suivant leurs états anormaux pour officialiser les dites victimes. Actuellement, le travail des projets de solidarité pour le Sud du Vietnam est à la charge de M. Nghia, ex-directeur de ce centre de la Croix-Rouge nationale du Sud du Vietnam.

Amitiés et sans oublier à jamais toutes ces aides de cœur si précieuses des donateurs, donatrices françaises pour les victimes de l'agent orange au Vietnam avec les remerciements chaleureux du fond de nos cœurs vietnamiens ».

Amitiés

Hoï

Si vous souhaitez nous rejoindre vous trouverez, quelques renseignements pratiques. [HTTP://AAFV30.COM/](http://AAFV30.COM/)

ENGAGEMENT DE PARRAINAGE

Je soussigné(e) :

Domicilié (e) :

Code postal : Ville :

Téléphone : / / Email :

RÈGLEMENT par prélèvement (joindre un RIB)

☐ Trimestriel 54€ - ☐ Par chèque annuel d'un montant de 216 €

Le parrainage se fait en liaison avec la Croix-Rouge du Vietnam, avec laquelle nous avons un partenariat pour de nombreux projets de développement.

Le parrainage concerne une famille dont un ou plusieurs membres (adulte ou enfant) sont victimes de l'agent orange.

La Croix-Rouge du Vietnam, notre partenaire depuis 20 ans, s'engage à donner une photo et des nouvelles (souvent succinctes) pour vous informer, une fois par an, de l'utilisation de l'argent envoyé.

L'engagement de parrainage est à renvoyer à l'adresse suivante :

Association d'Amitié Franco Vietnamienne

Le passage des Bains 36 rue Notre Dame

30000 NÎMES

Tél : 06 20 17 57 45

Email : aafv30parrainages@laposte.net

Vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de réduire de 66% le montant de votre don quelque soit le mode de paiement.

Les lieux de la Solidarité : districts de Phong To et Than Uyen, province de Lai Chau



Cet hiver, la province de Lai Chau a subi une forte baisse de température. La Croix-Rouge provinciale nous a alertés sur le fait que de jeunes écoliers des minorités ethniques venaient à l'école pieds nus et sans vêtements chauds pendant cette période de grands froids. Le 26 janvier, le comité AAFV Choisy-le-Roi Val de Marne a procédé à un virement de 2000 € pour venir en aide à ces enfants.

La Croix-Rouge provinciale a décidé d'aider les écoliers du district de Phong To, en particulier la commune de Vang Ma Chai, et du district de Than Uyen, commune de Phuc Than, hameau de Sam Sau. Le district montagneux de Phong To est frontalier avec la Chine ; il a une superficie de 819 km². Il se compose d'une ville, Phong To, et de 17 communes rurales. Cinq ethnies y cohabitent : Thai, H'Mong, Dao, Kinh et Giay. Avant cette aide, l'AAFV avait déjà financé dans ce district un élevage de buffles et une adduction d'eau. Le district de Than Uyen est aussi un district montagneux d'une superficie de 903 km². Sa capitale est Than Uyen et il y a 11 communes où vivent deux ethnies : Thai et H'Mong. Dans ce district, l'AAFV avait financé une école maternelle et un élevage de buffles. Ces deux districts ruraux sont parmi les plus pauvres du Vietnam.

Dès la fin du mois de janvier, 83 enfants du hameau de Sam Sau ont reçu des couvertures. Au total, début avril, 496 de ces deux districts ont reçu des couvertures, des anoraks, des bonnets et des chaussures. Les autorités de la province et la Croix-Rouge remercient les donateurs du Comité AAFV Choisy-le-Roi Val de Marne. Elles ont apprécié que notre association ait répondu. Notre ami Binh qui était en contact avec Madame Phú,



Vice-présidente de la Croix-Rouge de Lai Chau, nous a régulièrement tenus informés des distributions. Il nous a transmis des photos et les remerciements de Madame Phú : « Au nom de la Croix-Rouge de Lai Châu et des enfants bénéficiaires de vos dons, elle tient à vous adresser leur gratitude profonde et leurs remerciements les plus sincères. »



Nicole Duchet-
Tramploglieri

et

Alain Dussarps



France-Vietnam : une amitié en développement.

Le Vietnam connaît une croissance économique rapide et soutenue. Celle-ci ne se limite pas à des données statistiques. Elle inclue surtout des mutations structurelles profondes qui l'inscrivent dans un développement qualitatif qui pourrait devenir un modèle du genre, singulier parmi les pays émergents. En effet, son peuple a une conscience claire des insuffisances qui perdurent, d'autant que les progrès ne sont ni linéaires ni uniformes. Toutefois, les dispositions prises expriment une volonté évidente de surmonter les difficultés, les obstacles et les effets des aléas internationaux.

C'est dans ce cadre que la métropole de Ho Chi Minh-Ville connaît une expansion indéniable. Offrant dès lors des opportunités d'emplois nombreuses dans des domaines diversifiés, elle attire une main d'œuvre peu ou pas qualifiée en provenance de la campagne. Les familles qui quittent leurs champs espèrent y trouver des revenus plus conséquents et de meilleures conditions de vie, d'autant que certaines, lourdement endettées, devaient consacrer plusieurs années de récoltes pour rembourser leur crédit. Arrivés sur place, les deux parents se mettent au travail. Dans des emplois généralement précaires, ne demandant guère de qualification (ouvrier, femme de ménage...). Les enfants se trouvent dès lors livrés à eux-mêmes. Longtemps, ceux-ci, nos poussières de vie, ne pouvaient pas être scolarisés car ils n'avaient pas de certificat de résidence à Ho Chi Minh-Ville. De fait, ils étaient condamnés à travailler dans la rue pour fournir un complément de revenu au foyer. En outre, chassés du centre-ville, ils se retrouvaient en périphérie. Conscientes du problème, en 2020, les autorités ont apporté une réponse à ce problème. Les enfants peuvent désormais être scolarisés sans détenir de certificat de résidence. Cette disposition, positive en soi, engendre toutefois des effets négatifs. Les effectifs des classes sont plus pléthoriques encore et les enfants issus du monde rural subissent les inégalités aggravées qui en résultent. Leurs familles n'ont pas les moyens de leur faire suivre les cours de soutien privés nécessaires pour maîtriser les requis du programme scolaire, avec les risques de décrochage qui en résultent et que nous connaissons aussi en France.

C'est dans ce domaine que le Comité d'Eure-et-Loir de l'AAFV a décidé de

concentrer l'essentiel de son travail de solidarité, comme une évidence, et cela pour deux raisons majeures :

- 1) certains d'entre nous ont une proximité professionnelle avec le monde éducatif.
- 2) A ce titre, nous avons une relation avec une association, « Poussières de Vie » (<http://poussieresdevie.org>), qui aide ces enfants dans deux centres sur place. Ils disposent d'éducateurs et de locaux. Elle s'oriente essentiellement vers la formation professionnelle de ces jeunes.

Déjà, nous envisageons, à partir de là, de développer des dispositions de coopérations pérennes avec des établissements du département. Mais cela est une autre histoire qui commence à s'écrire et que nous vivons avec passion. En effet, la coopération est une manière de donner toute sa dimension, voire son ampleur, au mot « amitié ». Elle aide à découvrir l'autre en profondeur tout en se dévoilant à lui. Elle permet de s'enrichir mutuellement dans la reconnaissance de nos différences pour en faire des complémentarités. Elle devient une force dès que chacun s'autorise des remarques que l'autre accepte car il les sait constructives, reposant sur un a priori bienveillant. N'est-ce pas la marque indélébile d'une amitié réelle qui sait surmonter les aléas du moment ? Nous voyons un autre avantage à la coopération. Elle contraint à rechercher, chez nous, dans le département, des partenaires qui ont des atouts à proposer à nos contacts vietnamiens. Elle nous aide à puiser des ressources nouvelles auprès d'établissements, d'entreprises et de services publics qui deviennent potentiellement des amis du Vietnam ou, pour le moins, des personnes curieuses du pays.

L'implantation de l'AAFV et son rayonnement ne peuvent que s'en élargir.

Pour l'heure, nous mobilisons des établissements scolaires (collèges notamment) et culturels (médiathèques) européens pour donner plus d'ampleur à la solidarité. Il s'agit de collecter des bouchons en plastique qui nous sont achetés par une entreprise de recyclage, ATMOS. L'argent, versé à une association dédiée à cette fin, « Pour Aider Xuan » (P.A.X), est intégralement transmis à « Poussières de vie ». Nous bénéficions de plus de dix ans d'expérience de P.A.X, déjà liée à des écoles, collèges, lycées, associations, grandes surfaces du département.

Notre Comité n'a donc rien inventé. Nous voulons seulement donner de l'ampleur à une action juste, efficace, bien connue et reconnue par les autorités.

Notre apport spécifique consistera à lui trouver des prolongements sous forme d'une coopération qui nous rendra, européens et vietnamiens, durablement liés par des relations mutuellement enrichissantes. Nous pouvons aider le Vietnam dans ses efforts de développement et de lutte contre les inégalités. Nous avons tant à apprendre d'eux, encore et toujours !

Sur cette base, l'amitié entre nos deux peuples aussi est en développement.

*Gilbert
Tenèze,
Président
du Comité
d'Eure-et-Loir
de l'AAFV.*



Le Têt 2021 par l'Association 9316 Kilomètres : une réponse solidaire aux défis de la crise sanitaire

Accueillir la nouvelle année sous le signe de la solidarité, du partage et de la cohésion : telle était la volonté de l'Association 9316 Kilomètres¹.

Pour célébrer l'entrée dans l'année du Buffle de métal, l'association d'entraide étudiante franco-vietnamienne a organisé son propre *Tết Nguyên Đán* le week-end du 13 et 14 février 2021 au sein de la fédération Yeobi, à Montpellier.

Créée en 2019 pour dynamiser l'accord-cadre signé en 2016 entre l'Université des Langues et d'Études Internationales de Hanoï (ULIS) et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPVM3)², l'Association 9316 Kilomètres a pour missions principales de favoriser une plus grande cohésion entre étudiants des deux universités et d'entraîner une dynamique solidaire. Dans ce contexte, à la rentrée universitaire 2019, six étudiants de l'ULIS ont pu bénéficier du soutien de 9316 Kilomètres dans le cadre de leur échange universitaire à Montpellier. Cependant, à l'instar de nombreuses autres structures, la crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement de l'association en freinant à 100% ses activités d'accueil et en imposant, de fait, une nécessaire adaptation. Dans l'impossibilité de répondre à ses objectifs premiers, une recherche active d'alternatives s'est mise en place afin de poursuivre le développement de 9316 Kilomètres, sous la présidence d'Ombeline Bois, et de consolider sa communauté naissante.

Reposant sur les principes d'échange,

d'intégration et de partage, le principal défi auquel nous faisons face est la problématique de la rencontre. Comment se rencontrer et partager dans un contexte où la distanciation sociale est le credo à adopter ? La numérisation des activités fut la première réponse à ce défi. Des activités parallèles, et tout autant vectrices d'échanges, ont été structurées. Ce fut par exemple le cas du café débat numérique mensuel francophone mis en place en janvier 2021. Depuis la première édition, ce rendez-vous numérique mensuel a réuni plus d'une cinquantaine d'étudiants francophones de 5 nationalités différentes, dont notamment des étudiants vietnamiens et français. Néanmoins, en dépit des nombreux « ponts numériques » créés, la question de l'isolement des étudiants, plus particulièrement celui des étudiants étrangers n'ayant pas eu la possibilité de retourner auprès de leurs familles, nous est apparue dans toute son urgence. Au sein du bureau 9316 Kilomètres – le « bureau des forces franco-vietnamiennes » tel que nous aimons nous nommer –, nous étions directement touchés : deux des cinq membres

sont des étudiantes de l'ULIS venues en échange à Montpellier en septembre 2019. Si leur épanouissement en France est réel, la distance – 9316 kilomètres très exactement – les séparant de leurs proches l'est tout autant et cela fait désormais deux années qu'elles ne peuvent célébrer le Têt auprès de leur famille. Ngoc Anh, étudiante vietnamienne en échange universitaire et membre actif de 9316 Kilomètres, exprime ce sentiment avec beaucoup de sincérité : « Ne pas pouvoir rentrer au Vietnam à l'occasion du Têt m'attriste un peu car j'aurais dû être auprès de ma famille pour profiter de la fête la plus importante de l'année. De plus, la différence culturelle entre la France et le Vietnam ne m'apporte pas du tout l'ambiance et le ressenti par rapport au Têt. ». Cependant, l'union faisant la force, le Tết Nguyên Đán organisé par 9316 Kilomètres a permis d'alléger le poids et la difficulté de la distance et du décalage d'ambiance. Préoccupés par les problématiques d'intégration, nous nous sommes alors donnés pour mission l'organisation d'un événement, dans le respect total des consignes sanitaires, pour marquer l'entrée dans la nouvelle année.

Pour les Vietnamiens, le Têt est la fête la plus importante du calendrier et symbolise la renaissance et la nouveauté. L'arrivée du Têt suscite de nombreux espoirs pour une nouvelle année pleine de bonheur, de succès ou bien de santé. Pour différentes raisons et notamment celle des valeurs que cette fête véhicule, c'est le moment préféré de Ngoc Anh. Elle présente, avec une pointe de nostalgie, cet événement : « À cette occasion, les membres de ma famille et mes amis proches se réunissent pour partager des expériences de l'année précédente. Le Têt



¹ Voir la page Facebook de l'association : <https://www.facebook.com/9316km>

² Pierre JOURNOUD, « L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPVM3) et le Vietnam : un nouveau partenariat universitaire et solidaire entre la France et le Vietnam », Perspectives France – Vietnam, n°114, septembre 2020, pp. 11 à 14.



moment de partage et d'échange, rendu d'autant plus précieux dans ce contexte de crise sanitaire. Pour Hoài, étudiante du D.U. « Tremplin Vietnam » et en Master de psychologie à l'UPVM3, ce fut avant tout l'occasion de se rapprocher de sa culture et de partager un moment entre amis.

Cet atelier, vecteur d'interactions, est lui-même le produit d'un échange, d'une collaboration entre 9316 Kilomètres et la fédération internationale des associations de Montpellier Yeobi dont la fondation revient à Nathanaël Molle, fondateur de Singa (association d'aide aux réfugiés active dans onze pays). Créée pour répondre à plusieurs problématiques rencontrées par les associations de ressortissants étrangers en France et plus spécifiquement à Montpellier, la fédération Yeobi se présente comme une grande maison où les associations se rencontrent et interagissent. Par leurs échanges, elles mettent en commun leurs ressources, énergie, talents et savoir-faire de façon à développer, ainsi, leur impact collectif. Ainsi, en organisant son propre Têt au sein de cette grande maison, 9316 Kilomètres et ses membres ont transformé un événement associatif en une véritable bouffée d'oxygène, une bulle ou encore une parenthèse dans un contexte où l'isolement et la précarité sont les plus grandes craintes à surmonter. Alors, chers amis, espérons nous retrouver l'année prochaine pour un Têt haut en couleurs et riche en rencontres.



Cathy MONARQUE,
Vice-présidente
de l'Association
« 9316
Kilomètres »,
étudiante
du Master 2
d'Histoire, relations

internationales et sciences sociales (HIRISS) et du D.U. « Tremplin pour le Vietnam » (Niveau 2) à l'UPVM3, avec l'aide précieuse de DO Ngoc Anh, étudiante du département français de l'ULIS en échange universitaire à l'UPVM3, chargée de communication et de projet événementiel pour « 9316 Kilomètres ».

nous donne également la possibilité de passer des moments conviviaux avec ma famille en préparant ensemble des plats traditionnels pour commémorer les ancêtres. Pour moi, le Têt peut se définir comme une débauche de couleurs à travers l'installation de couplets rouges, de lanternes lumineuses et la floraison des cerisiers. Lors du Têt, les enfants font exploser de nombreux pétards... C'est souvent l'activité qu'ils préfèrent en cette période de l'année. Et puis, culinairement parlant, quand on pense au Têt, on pense directement au bánh chưng, une fierté culturelle et gastronomique de la population vietnamienne. Fabriqué notamment dans le Nord du pays, le bánh chưng est un gâteau traditionnel de ma famille. Cependant, il existe de nombreux autres gâteaux traditionnels dont les recettes dépendent des différentes mœurs des régions. Cette tradition familiale, Ngoc Anh l'a partagée avec les participants de l'atelier.

Le deuxième jour du Têt, le 13 février, s'est donc tenu l'atelier de fabrication des gâteaux de riz gluants, les « bánh chưng », sous la direction de Ngoc Anh. Une grande convivialité a marqué ce jour, traditionnellement réservé aux amis proches et à la famille élargie. Heureux et reconnaissants de pouvoir se retrouver, dans le respect strict des règles sanitaires, les participants étaient de profils variés : étudiants vietnamiens en échange universitaire à Montpellier, étudiants français – parfois d'origine vietnamienne –

intéressés par la culture vietnamienne ou encore de simples personnes curieuses de découvrir de nouvelles traditions. Pour Linh, étudiante vietnamienne en L3 information-communication et secrétaire générale de 9316 Kilomètres, « bien que cette année, le virus ait perturbé tous les plans, laissant au point mort l'atmosphère festive et les célébrations, nous avons partagé un souvenir inoubliable tout en respectant les règles sanitaires. J'ai eu la chance de faire moi-même le bánh chưng, ce qui me réchauffe le cœur. J'avais l'impression d'être à la maison. »

L'atelier s'est poursuivi le dimanche 14 février avec la cuisson des gâteaux de riz gluants. Pendant près de 9 heures, les participants se sont relayés pour alimenter le feu de bois sous la marmite, mode de cuisson traditionnel des bánh chưng. Tanguy, étudiant français du D.U. « Tremplin pour le Vietnam 3 » à l'UPVM3, a particulièrement apprécié cette pratique traditionnelle, malgré la pluie qui s'est jointe en fin de journée à la partie, « J'ai particulièrement apprécié les 8h30 au bord du feu avec Anh et Cathy pour surveiller la cuisson des bánh chưng... c'est toujours une expérience enrichissante, surtout si on aime cuisiner et rester au bord du feu ! J'espère vivement pouvoir faire le Têt chaque année, et le vivre un jour au Vietnam. ». Si cet atelier a permis aux participants de découvrir une spécialité culinaire et de vivre cet événement si important dans la culture vietnamienne, ce fut surtout un

3 Voir la page du D.U. « Tremplin pour le Vietnam » : <https://etu-ufv3.www.univ-montp3.fr/fr/du-et-prépa-concours/du-tremplin-vers-le-vietnam>

Invitation de l'AAFV par Nguyen Thiep, Ambassadeur de la République Socialiste du Vietnam en France, pour la fin de son mandat

Nguyen Thiep, Ambassadeur du Vietnam en France, a terminé son mandat. Il a quitté notre pays le 15 avril dernier. Il avait invité l'AAFV à le rencontrer le 31 mars 2021. Participaient à la rencontre Nguyen Ha, cheffe du service politique de l'ambassade et Nguyen Dang Khoa, responsable des relations avec les associations d'amitié. La délégation de l'AAFV était composée de Gérard Daviot, président, Jean-Pierre Archambault, secrétaire général, Michel Dreux, secrétaire général-adjoint et Hélène Luc, présidente d'honneur. Ce fut un au revoir empreint d'une profonde amitié et d'une intense émotion. Un au revoir d'amis fidèles, à la fois plein de nostalgie et tourné vers l'avenir.

Nguyen Thiep a dit combien il appréciait l'action de l'AAFV. Il a dit sa reconnaissance pour une activité d'association d'amitié qu'il n'avait pas rencontrée à ce niveau jusqu'ici dans les pays où il fut ambassadeur. Il a exprimé son sentiment d'attachement au travail de notre association, de notre réseau national de comités locaux, dans les temps faciles et dans les temps difficiles, de notre soutien, de notre coopération et de nos critiques constructives. Il a dit être fier de nous,

Il a tenu à souligner la qualité et le rôle joué par notre revue Perspectives qui rend compte des actions de l'association, notamment des actions menées en commun, - une forme de « compte rendu d'activité » -, et témoigne des excellentes relations qui existent entre l'ambassade du Vietnam et l'AAFV.

Il a rappelé notre solidarité et notre soutien au Vietnam pendant la guerre américaine puis pendant l'embargo qui l'a suivie et, depuis cette époque, dans le cadre du développement du Vietnam. Il a évoqué nos rencontres, lors de leur venue en France, avec Nguyen Phu Trong, secrétaire général du Parti Communiste du Vietnam et Nguyen Thi Kim Ngan, Présidente de l'Assemblée nationale du Vietnam.

Le temps de la retraite est venu. Pour autant Nguyen Thiep continuera son action. Et l'AAFV continuera la sienne avec son successeur.



De gauche à droite, Hélène Luc, Nguyen Thiep, Gérard Daviot, Jean-Pierre Archambault et Michel Dreux.

Gérard Daviot s'est adressé avec nostalgie à « Monsieur l'Ambassadeur et très cher ami Thiep » avec qui nous avons eu le grand honneur de travailler. Nous pouvons témoigner que Nguyen Thiep est un homme ouvert au dialogue, empreint d'une grande sensibilité dans les relations humaines. Et nous avons eu le plaisir de travailler avec toute l'équipe compétente de son ambassade qu'il dirigeait.

Marqué par la pandémie, le mandat de Nguyen Thiep aura vu un mouvement de solidarité entre nos deux pays, l'ambassade procédant à des dotations de masques et organisant les transferts. Mandat marqué aussi par les Assises de la Coopération décentralisée de Toulouse. Nos relations ont pris la forme de multiples initiatives communes et ce fut toujours un plaisir de se retrouver et d'échanger sur les nombreux sujets qui font l'actualité et auxquels le Vietnam est confronté dans sa marche en avant pour prendre toute sa place sur l'échiquier mondial.

« Nos chemins vont se séparer mais nous formons le vœu que ce ne soit pas définitif. Nous t'offrons deux ouvrages et nous ne te disons pas adieu mais au revoir.

Hen gặp lại Thiep ban thân ».

*Jean-Pierre Archambault
Secrétaire général de l'AAFV*

L'Ambassadeur du Vietnam en France, Nguyễn Thiệp, a été nommé Commandeur de la Légion d'honneur

L'Ambassadeur du Vietnam en France Nguyễn Thiệp a reçu le vendredi 9 avril à Paris les insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur des mains du Directeur d'Asie et d'Océanie au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français Bertrand Lortholary.

Bertrand Lortholary a félicité l'ambassadeur vietnamien, soulignant que cette distinction témoigne de la grande estime que la France a pour ses contributions au renforcement des relations bilatérales. Nguyễn Thiệp a quant à lui confirmé la volonté des dirigeants vietnamiens et français de renforcer

et d'élargir les relations entre les deux peuples. Il a déclaré que cette récompense marque un nouveau repère dans les relations de partenariat stratégique Vietnam-France durant ces trois dernières années, marquées par plusieurs visites des hauts dirigeants des deux pays qui ont renforcé considérablement la confiance et approfondi les liens entre les deux pays.

L'Ambassadeur a rappelé notamment la visite en France du Secrétaire général du Parti Communiste du Vietnam, Nguyễn Phú Trọng, en mars 2018 et de la Présidente de l'Assemblée nationale du Viet-

nam, Nguyễn Thị Kim Ngan, en mars 2019, la visite au Vietnam du Premier ministre français Édouard Philippe en novembre 2018.

Nguyễn Thiệp a également estimé que cette distinction est une invitation aux partenaires des deux parties à redoubler d'efforts pour renforcer leur connectivité, leur complémentarité et leur entraide pour répondre aux besoins de coopération dans un contexte international, régional et national en constante évolution.

*VNA
Vietnam News Agency*

Rencontre à l'ambassade du Vietnam de VCL France

Le lundi 10 mai 2021, l'association « Vietnam Cambodge Laos France » a été reçue à l'ambassade du Vietnam. VCLFrance a pu présenter ses raisons d'être et ses activités qui évoluent constamment depuis plus de 12 ans. Hay Tea, alias Truong Hong Hai, son président, a notamment évoqué les rencontres que l'association organise régulièrement, la 88^{ème} ayant eu lieu le 29 novembre 2019 avant la pandémie.

Il a également mentionné des projets pour la période à venir en étroite collaboration avec l'AAFV. Il s'agit notamment de pouvoir offrir aux entrepreneurs publics et surtout privés des deux pays la possibilité d'échanger dans de multiples opportunités d'affaires à travers des événements à organiser et de poursuivre des actions consé-

quentes pour les réaliser entre les parties concernées.

Ce peut être :

► Des Semaines de produits ou de services de quelques entreprises vietnamiennes en France.

► Des Semaines d'entrepreneurs français désirant trouver des partenaires au Vietnam pour rencontrer et visiter des entreprises vietnamiennes répondant à leurs attentes.

► Des Semaines de « Voyages de découverte et d'études » réservées aux dirigeants (entrepreneurs) vietnamiens pour se mettre en contact direct et privilégié avec les entrepreneurs de France et visiter leurs entreprises ; réciproquement des voyages analogues d'entrepreneurs français au Vietnam.



► Assistance aux professionnels du Vietnam désirant effectuer des stages de perfectionnement de leurs métiers en France.

Ont participé à la rencontre, pour l'ambassade du Vietnam, les 4 premiers Secrétaires : Pham Thanh Huyền, Nguyễn Thê Mai, Nguyễn Cao Nguyễn et Hoàng Manh Hien. Pour VCL France, Hay Tea (Truong Hong Hai), Jeanne Vu Giang, Martin Thai, Lambert Tang et Jean-Pierre Archambault.

Roland Weyl est décédé le 20 avril 2021 à l'âge de 102 ans

Grand avocat, la profession se confond chez lui avec l'engagement. Une vocation. Quelques moments de ses innombrables combats. En tant que juif, Roland Weyl ne peut pas exercer sous le Régime de Vichy. Il prend part à la Résistance. Il contribue à la rédaction de la Charte des Nations Unies en 1945.

En 1946, il adhère au PCF puis rejoint notamment le Secours populaire français et il devient membre fondateur du Mouvement de la paix. La même année, il cofonde l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD) dont il est le premier vice-président. Il sera des combats anticolonialistes, pour la paix, le désarmement et les droits humains.

En 1948, il défend des mineurs grévistes. En 1951, il est aux côtés des militants qui avaient déchargé un train d'armes en partance pour le Vietnam pendant la Guerre d'Indochine, les défendant au Tribunal Militaire. Il prend part, avec une trentaine d'avocats dont Gisèle Halimi, au pont aérien avec l'Algérie organisé par le Secours populaire pour aller défendre les militants algériens opprimés par l'armée française. En juin 1957, se trouvant à Alger au moment de l'arrestation d'Henri Alleg et de l'enlèvement de Maurice Audin, il en

donnera un témoignage poignant dans son livre *Mon vécu d'Algérie*. En 1957, il défend des Fils de Fusillés ayant refusé de servir à l'OTAN sous les ordres d'Hans Speidel, général allemand qui avait été désigné par les nazis pour organiser la visite de Hitler à Paris. Il défend les victimes de Charonne en 1962. À Paris, les 15 et 16 mai 2009, se tient le Tribunal international d'opinion sur l'Agent Orange-dioxine. Organisé par l'AIJD, l'objet du Tribunal est d'établir les responsabilités et de déterminer les réparations auxquelles ont droit les victimes des épandages d'Agent Orange-dioxine de l'armée américaine pendant la Guerre du Vietnam tout en mobilisant l'opinion internationale. Roland Weyl est naturellement partie prenante de cette initiative qui réunit plus de 250 personnes dont Mme Nguyen Thi Binh, ancienne Vice-présidente du Vietnam. Un comité de « mise en place » est composé d'associations françaises, notamment l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne. Des victimes sont auditionnées dont Tran To Nga. Interviennent également des relais d'opinion et des experts. Avocat de la défense, Roland Weyl présente un réquisitoire contre le gouvernement des États-Unis et contre les firmes citées à comparaître concernant leurs responsabilités et



Roland Weyl lors du colloque sur l'Affaire Henri Martin, Paris, 2004

fonde la demande des dommages sur le principe du « pollueur-payeur ».

En 2010, Roland Weyl représente l'AIJD dans une mission d'information auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha (Tanzanie).

Roland Weyl déclarait : « *la justice et le droit ne doivent pas être des domaines confisqués par les juristes, dont le devoir est de se mettre au service de leur défense et de leurs promotions citoyennes. C'est plus vrai que jamais de nos jours quand des réformes menacent et déjà atteignent les valeurs judiciaires du principe contradictoire, de la proximité, de la publicité et de la déontologie. Le droit est aussi un combat citoyen à condition de ne pas le voir comme un instrument d'autorité mais d'organisation...* »

Avec la disparition de Roland Weyl, nous perdons un témoin et un acteur précieux et indéfectible du combat pour la paix et la liberté.

Jean-Pierre Archambault
Secrétaire général de l'AAFV



**CHAQUE JOUR,
VOS EAUX USÉES SONT
LAVÉES PAR LE SIAAP
ET RENDUES PROPRES
À LA SEINE ET À LA MARNE.**

Depuis 50 ans, l'action de votre service public d'assainissement a permis de multiplier par 10 le nombre d'espèces de poissons présentes dans la Seine et la Marne.*

*En 1970, seules 3 espèces de poissons étaient recensées dans la Seine et dans la Marne. Aujourd'hui, ce sont 34 espèces de poissons qui y sont recensées. Rendez-vous sur siaap.fr pour plus d'informations.

Découvrez nos actions et nos engagements sur siaap.fr

Vietnam - Polynésie - Nouvelle Calédonie : un espace géopolitique francophone en Indo-Pacifique sud ?

L'auteur observe la mappemonde à partir de la région du Pacifique sud. Il défend la perspective d'un grand espace francophone entre le Vietnam, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie. Il note aussi la nomination du premier Ambassadeur de France de l'Indo-Pacifique et le partenariat entre la France et l'ASEAN, entre l'Union Européenne et l'ASEAN.

La mondialisation actuelle a une histoire. On se rappelle la route des épices et de la soie, la colonisation et l'exploitation des ressources «indigènes». La référence occidentale a aussi apporté une culture d'échanges et sur les manières autonomes de penser la modernité, le développement.

Certains pensent enfermer la francophonie dans une pensée unique liant une langue, une population et une histoire. Puis ils posent un mouchoir sur un déni de l'histoire indochinoise pour dire intentionnellement et de façon anachronique que la francophonie a été tout compte fait, un aspect positif de la colonisation. La vision d'une mission civilisatrice est d'une époque finie.

La mondialisation – la globalisation chez

les anglophones – n'est plus dans sa mission première d'enrichir la finance internationale sans les peuples. Elle s'intègre dans un équilibre géopolitique. À grande échelle, elle indique de respecter l'environnement et de discuter les normes internationales dans les échanges diplomatiques, financiers, culturels, informationnels. À l'échelle des personnes, l'Internet et les réseaux sociaux apportent un effet de masse. Les thèmes touchant à notre humanité sont amplifiés et circulent en temps réel sur les ondes.

Ces nouvelles conditions reflètent la géopolitique d'un monde multicentrique, multidimensionnel aux relations multilatérales. La nécessité d'un langage commun et d'une coopération fiable prend le pas sur celle des alliances de combat. In fine, la prochaine géopolitique mondiale

sera contre les effets du réchauffement climatique. On commence aujourd'hui ensemble contre le Coronavirus. Chercher la raison commune pour réussir, c'est œuvrer pour une humanité éthique. Utopie ? Le virus s'adapte ; il vit sa vie. L'origine de la mitochondrie, organe indispensable de nos cellules, est virale.

Nous avons entre nos mains la francophonie comme un outil de coopération et de solidarité. Des jeunes chirurgiens cardiologues sénégalais sont en formation à l'Institut du Cœur de Ho Chi Minh-Ville à partir de la Fondation Carpentier de Paris. C'est cela la coopération francophone sud-sud. L'avenir d'un monde multilatéral tient des volontés humaines capables de décentrages, des décentrages géographiques et mentaux qui respectent les identités culturelles des personnes et valorisent la souveraineté des pays. On parle le français sans être un Français. Il devient un bien commun qui porte son universalité.

Une mappemonde éclaire le Pacifique et découvre la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, le Vietnam (dont les voisins sont le Cambodge et le Laos francophones). Le touriste voyait ces terres exotiques comme des destinations finales en arrivant de ce côté-ci de la mappemonde. Alors, tournons notre globe de salon. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et le Vietnam, c'est un large espace francophone groupé. Le Premier ministre Édouard Philippe, après sa visite au Vietnam en novembre 2018, était allé à la rencontre des populations du Pacifique sud. L'espace francophone commun respecte le choix de leurs références de souveraineté, avait-il dit en Nouvelle-Calédonie¹.



Un héros vietnamien enterré en Polynésie française

(1) La politique française n'est cependant pas exempte d'aspects néo-coloniaux. Dans ce contexte, pour la première fois depuis 1998 et les accords de Nouméa, un gouvernement à majorité indépendantiste a vu le jour en Nouvelle-Calédonie le 17 février 2021. Un événement historique.



Du côté vietnamien, sa géographie mentale se souviendra davantage de ses exilés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, et en Guyane et à La Réunion aussi. Ces temps coloniaux de l'histoire ont laissé sur place leurs descendants². Pas loin de la Nouvelle-Calédonie, c'est l'Australie qui a participé à la guerre du Vietnam avec la Corée du sud aux côtés des Etats-Unis. Une large communauté vietnamienne y vit aujourd'hui et les enfants parlent la langue des parents. L'Australie anglophone est à six heures d'avion du Vietnam. Les langues, l'histoire des personnes et l'avenir des pays ont croisé et se croiseront encore.

La francophonie a ses sceptiques. Sans un marché commercial, la francophonie n'y trouverait aucun avenir pour vendre ses productions, disent-ils. Plus profondément, c'est le dogme de taire la langue française pour participer au nouveau partage du monde.

Une relation du Vietnam avec la francophonie, c'est déjà avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie en Pacifique sud. Il n'est pas nécessaire de devoir passer par la France. C'est une francophonie de maturité qui ouvre un espace de dialogue et de solidarité.

D'abord, pratiquer une ouverture d'échanges d'expériences et de savoir-faire avec ces pôles lointains francophones. La force économique de la Nouvelle-Calédonie est l'exploitation des ressources du sous-sol, ses réponses à l'environnement et l'implication de sa population³. Celle de la Polynésie française est le tourisme dont le poids des visiteurs japonais est

heureux. Demain, ces territoires seront, comme le Vietnam, confrontés aux effets du réchauffement climatique et de la montée des eaux, aux enjeux des énergies renouvelables. Il y aura des perspectives avec les industries liées au maritime et à la forêt, pour une population tournée vers la mer et vers la terre. Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie était de 33722 USD en 2016 (30472 euros en 2019) au Vietnam, de 2300 USD en 2017 (3052 euros en 2019)...

Certains pensent enfermer la francophonie dans une pensée unique liant une langue, une population et une histoire. Puis ils posent un mouchoir sur un déni de l'histoire indochinoise pour dire intentionnellement et de façon anachronique que la francophonie a été tout compte fait, un aspect positif de la colonisation. La vision d'une mission civilisatrice est d'une époque finie.

Ce nouvel espace est à construire d'un autre regard de la mappemonde.

Le Vietnam élargira son équilibre régional vers l'est et le sud qui ne soit pas obstrué par la seule question chinoise, ni par la barrière physique des archipels indonésiens et des Philippines.

Un espace géopolitique en Pacifique sud francophone mérite d'être pensé pour se dégager d'une francophonie exotique : un pays du bout d'un monde, le Vietnam et la France à l'autre bout d'un monde différent par la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie. Une rencontre improbable ? En plus, un obstacle physique sépare ces deux derniers territoires. La

ligne internationale de partage des jours passe entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

La formalisation récente du concept de l'Indo-Pacifique entre dans le concret et donne une unité géopolitique à la mondialisation des territoires outremer français allant de l'Océan Indien (La Réunion, Mayotte et les Kerguelen) au Pacifique sud. Christophe Penot a été nommé, en septembre 2020, premier ambassadeur de l'Indo-Pacifique. En même temps, la France noue un partenariat avec l'ASEAN dont le Vietnam est membre, suivi de près d'un accord de partenariat signé entre l'Union Européenne et l'ASEAN. Cette situation géopolitique d'ensemble est inédite. Elle relie en seconde portée, territoires et espaces francophones.

Alors, l'Indo-Pacifique comme deux pôles insulaires distincts ou aux intérêts stratégiques convergents selon une « ligne droite tirée » dans l'hémisphère sud passant par une Australie anglophone ? Ou un Indo-Pacifique souple et plié comme « un arc francophone » qui remonte vers les pays francophones de l'ASEAN de l'hémisphère nord pour s'infléchir vers le sud ?

Un regard de la mappemonde est éclairant. Le trait d'union du mot « Indo-Pacifique » est (aussi) la francophonie, c'est un vœu.



LUONG Can Liêm (01/03/2021).

GUIBERT J-Louis, HABER D. : Le bassin Pacifique. Centre du nouvel ordre mondial. Paris, L'Harmattan, 2018.

LUONG C-L : Psychologie politique de la citoyenneté, du patriotisme, de la mondialisation, 2002. Paris, L'Harmattan.

LUONG C-L : La Citoyenneté et la construction du vivre-ensemble, 2015. Paris, L'Harmattan.

(2) Le Vietnam se souvient de son héros Kỳ Đồng, né Nguyễn Văn Cam (1875-1929) <https://www.tahitiheritage.pf/ky-dong-heros-vietnamien/>

(3) Le projet de rachat de l'usine de nickel et de cobalt Vale - véritable poumon économique - par un consortium mené par Trafigura, un groupe suisse de fonds spéculatifs, a mis le feu aux poudres en décembre 2020.

La restauration du fonds vietnamien du musée Cernuschi

Le restructuration du musée Cernuschi, au cours de l'hiver 2019 /2020, a permis de consacrer un espace à l'art vietnamien. La collection vietnamienne du musée Cernuschi témoigne des liens forts qui ont existé entre la France et le Vietnam dans les années 1930. Rappelons que l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO) a été fondée en 1902 à Hanoï pour étudier l'histoire, sauvegarder les monuments, organiser des campagnes archéologiques et favoriser la venue de chercheurs français en Indochine. En 1934, grâce à la collaboration entre le musée Cernuschi et l'EFEO, une grande campagne archéologique a été organisée dans le nord du Vietnam.

Mais, face à la masse d'objets sublimes en provenance de Chine et du Japon, le Vietnam était un peu le parent pauvre, et, même à Cernuschi, ses trésors dormaient dans les réserves. Dormaient et se dégradaient, hélas !

Le musée a pris alors l'initiative de lancer une campagne de financement participatif, avec pour thème « Recollons les fragments du passé » qui a eu un vrai succès, puisqu'elle a permis de restaurer onze céramiques archéologiques, confiées à quatre restauratrices expertes qui ont respecté l'authenticité des œuvres, sans chercher à masquer le passage du temps.

Viendra ensuite la restauration d'un modèle réduit de ferme en terre cuite datant des premières années de notre ère.

Le travail du restaurateur consiste aussi à réparer les dégâts faits au cours de restaurations antérieures, soit qu'elles aient été mal faites, soit que les vernis et peintures employés aient mal vieilli, comme le montrent les trois exemples suivants :

Cette grande coupe au décor floral a été restaurée après sa découverte dans les années 1920. Les parties en vert sombre correspondent à des repeints qui ont mal vieilli. Lors de la restauration, l'ancienne peinture est éliminée afin de retrouver la

teinte et la brillance du grès céladon.

On retrouve sur ce bol le même problème que sur la coupe. La peinture a viré de ton sur la partie lacunaire qui a été rajoutée. Ce bol, unique dans la collection du musée, imite la forme d'un tambour avec les clous qui tendent la peau au dessus de la caisse de résonance. La restauration a permis de retrouver un objet



Bol en grès à couverte grisée, XIV^e siècle

monochrome gris pâle et d'admirer la simplicité et la pureté de sa forme.

Sous le rebord, le badigeon gris mat, peut-être passé pour consolider la couverte, a été éliminé.



Coupe à oreilles en proto-grès à couverte ivoire, I^{er}-III^e siècle

Il nous reste maintenant à profiter du moment béni où nous pouvons retrouver le chemin des musées.

Anne Hugot-Le Goff



Coupe en grès à couverte céladon, XIII^e siècle



Quelques exemples d'avant / après

Simon Bolivar et le Vietnam



Statue de Simon Bolivar

► Impact du *Libertador* dans le cœur des Vietnamiens.

À l'occasion de la célébration des 31 ans des relations diplomatiques Vietnam-Venezuela, il est intéressant d'examiner l'impact de Simón Bolívar, Le Libérateur, dans les cœurs des Vietnamiens.

En effet, au Vietnam, la presse et les médias se passionnent toujours pour Simón Bolívar qui fut le principal acteur de l'émancipation des peuples sud-américains de la puissance coloniale espagnole. Il est considéré comme le père de la nation vénézuélienne, tout comme le président Ho Chi Minh pour la nation vietnamienne.

Au Vietnam, à Hanoi, à l'occasion du 187^e anniversaire de la mort de Simón Bolívar, héros national du Venezuela, ont été ratifiés des accords économique et politique entre la République socialiste du Vietnam et la République bolivarienne du Venezuela. Se référant à ces accords, l'ambassadeur vénézuélien Jorge Rondón Uzcatogui a souligné : « Cet acte solennel constitue également une rencontre fraternelle avec le peuple vietnamien ». Dans une matinée ensoleillée, à l'initiative de l'ambassade du Venezuela au Vietnam, avec le soutien des missions diplomatiques de Cuba, du Mexique, d'Haïti, de l'Angola et de la Palestine de la capitale vietnamienne, en l'honneur de Simón Bolívar et de Hô Chi Minh, une délégation, conduite par M. Jorge Rondón Uzcatogui, a déposé une couronne sur le monument solennel qui préserve les restes de celui qui, comme Bolívar, fut l'architecte de l'indépendance de sa patrie.

Au Venezuela, à Caracas, l'ambassade du Vietnam et le bureau de l'attaché de défense au Venezuela ont déposé le 22 décembre 2020 des couronnes au pied du buste du Président Hô Chi Minh sur l'avenue Simon Bolivar, à l'occasion du 76^e anniversaire de la fondation de l'Armée populaire du Vietnam (22 décembre 1944) et du 31^e anniversaire de la Journée de la Défense nationale (22 décembre 1989). Lors de cette cérémonie, l'ambassadeur du Vietnam Lê Viêt Duyệt a brièvement passé en revue la fondation et le développement de l'Armée populaire du Vietnam au cours des 76 dernières années. Il a profité de l'occasion pour rendre hommage aux héros morts pour la paix et l'indépendance nationale. Le diplomate vietnamien a déclaré que, malgré la pandémie du coronavirus au Venezuela, l'ambassade du Vietnam et le bureau de l'attaché de défense ont mené plusieurs actions pour contribuer à la promotion de l'amitié, de la coopération et du partenariat intégral entre les deux pays⁽¹⁾.

► Le reflet de l'émancipation du Venezuela et du Vietnam à travers deux hommes

Simón Bolívar est né le 24 juillet 1783 à Caracas, dans une riche famille créole. À 16 ans, il part en Europe faire ses études et s'imprègne de l'esprit des Lumières à travers la France, l'Espagne et l'Italie. En 1805, à Rome, il fait le serment de libérer l'Amérique latine de la domination espagnole.

De retour en 1807, le jeune Bolívar participe à l'affranchissement du Venezuela de la tutelle de Madrid. En 1810, il est envoyé à Londres pour obtenir le soutien des Anglais. L'indépendance est proclamée le 5 juillet 1811 mais laisse place à la guerre civile. Le général Miranda défait, Bolívar devient alors le chef de file des révolutionnaires. Surnommé El Libertador (« Le Libérateur »), il lutte avec acharnement contre le régime colonial mais la pression militaire espagnole le contraint à s'exiler en Jamaïque puis en Haïti. De retour au Venezuela, Bolívar libère



La délégation exprime son respect au Père de la Nation du Vietnam devant son mausolée à Hanoi.

(1) Célébration des 31 ans des relations diplomatiques Vietnam-Venezuela ; Vietnam et Venezuela renforcent leurs coopérations économique, commerciale et d'investissement.

<https://www.lecourrier.vn/les-76-ans-de-larmee-populaire-du-vietnam-celebres-au-venezuela/882552.html>

<https://vovworld.vn/es-ES/vietnamiberoamerica/conmemoran-en-vietnam-la-desaparicion-de-simon-bolivar-libertador-de-america-603851.vov>



A Hanoi, la mission vénézuélienne, avec un portrait de Simón Bolívar, devant le palais présidentiel situé près du mausolée de Ho Chi Minh

la Nouvelle-Grenade (actuelle Colombie) en 1819 et proclame l'avènement de la république de Grande Colombie, qui réunit le Venezuela et la Nouvelle-Grenade. Secondé par Antonio de Sucre, il obtient l'indépendance de l'Équateur et du Pérou et instaure une république au sud du Pérou : la Bolivie.

Son rêve d'un grand mouvement panaméricain réalisant l'unité de l'Amérique latine échoue cependant. En 1829, l'éclatement de la Grande Colombie le contraint à démissionner et à se retirer de la vie politique. Il décède quelques mois plus tard dans la ville de Santa Marta, en Colombie, le 17 décembre 1830.

Hô Chi Minh (1890-1969), de son vrai nom Nguyễn Tat Thanh ou Nguyễn Ai Quốc. Fils d'un intellectuel rebelle, le jeune homme entreprend en 1911, après ses études, un long voyage autour du monde, en travaillant comme cuisinier sur des bateaux. Militant communiste et anticolonialiste de la première heure, il participe à la fondation du Parti communiste français, au congrès de Tours, en 1920, et dénonce la présence française en Indochine. Menacé d'arrestation en France, il se rend à Moscou et le Komintern (Internationale communiste)



L'ambassade du Vietnam et le bureau de l'attaché de défense au Venezuela déposent, le 22 décembre 2020, des couronnes au pied du buste du Président Hô Chi Minh dans la capitale Caracas

l'envoi en Chine pour participer au développement du mouvement communiste aux côtés de Mao Zedong.

À Hong-Kong, en 1930, il fonde le Parti communiste indochinois. En mai 1941, pendant l'occupation japonaise, il fonde le Vietminh ou Front pour l'indépendance du Vietnam avec Pham Van Dong et Võ Nguyên Giáp. Le révolutionnaire adopte alors le surnom d'Hô Chi Minh et prend la direction de la résistance contre les Japonais en Indochine même. Hô Chi Minh proclame l'indépendance de son pays sitôt après le départ des Japonais, le 2 septembre 1945. Il proclame unilatéralement la République Démocratique du Vietnam dont il devient le président. Mais il se heurte d'une part aux ambitions de la Chine, d'autre part, à la volonté du général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République française, de rétablir la souveraineté de la France dans toutes ses anciennes colonies. Un accord d'autonomie, négocié avec Jean Sainteny, commissaire de la République, est remis en cause et son échec débouche sur la Guerre d'Indochine (1946-1954). Elle voit s'affronter le Vietminh et l'armée française. Les Vietnamiens remportent la bataille de Dien Bien Phu. Ils gagnent la guerre, seule victoire militaire d'un peuple sur l'armée de son colonisateur. Les Accords de Genève consacrent en 1954 l'indépendance du Vietnam mais, non respectés par les États-Unis et la France, il s'en suit la partition du Vietnam avec, au sud du 17^e parallèle, le Sud-Vietnam pro-occidental, et au nord, le Nord-Vietnam communiste, dirigé par Hô Chi Minh.

La répression du mouvement démocratique par le régime du Sud-Vietnam inféodé aux États-Unis entraîne en 1960 la création du Front National de Libération du Sud-Vietnam et le déclenchement de la lutte armée pour la libération et la réunification du Vietnam. Dès 1961, le président américain John Kennedy décide des épandages de dioxine sur le Sud-Vietnam. L'agression des États-Unis sera horrible. Mais la lutte héroïque du peuple vietnamien, soutenu par l'URSS, la Chine, tous les pays socialistes, et les démocrates du monde entier, sera victorieuse. Ho Chi Minh, qui décédera en 1969, ne verra pas la victoire historique de 1975 et la réunification du Vietnam en 1976. Saigon, capitale de l'état fantoche du Sud-Vietnam, est rebaptisée Hô Chi Minh-Ville⁽²⁾.

Le même combat

L'impact exercé par Simón Bolívar, Le Libérateur, est éloquent et palpable dans le cœur des Vietnamiens.

A travers Simón Bolívar et Hô Chi Minh, nous voyons défiler les pages historiques du Venezuela et du Vietnam, deux peuples unis par le même combat contre l'envahisseur étranger. Les deux personnages, bien qu'ils aient vécu à des époques différentes et dans des pays situés à des milliers de kilomètres l'un de l'autre, représentent la rébellion contre la domination impériale et les aspirations d'indépendance, de liberté et de paix de leurs peuples.

Nhu Mai



(2) Vo Van Sung : La campagne Ho Chi Minh au cœur de Paris - Editions The Gio 2020 traduction française par Nguyen Dac Nhu Mai.

« La jeune milicienne », une magnifique photo de Nguyen Dinh Uu en 1960

La photo est magnifique de par le visage confiant de la jeune fille et en raison de la sensibilité et de la sophistication du photographe à capturer le moment. L'auteur de la photo est le journaliste Nguyen Dinh Uu, de Hai Phong. Il a rejoint la révolution vietnamienne dès les années 1948-1950. Il a travaillé au 308ème Corps et participé aux combats de la Guerre d'Indochine, prenant des photos des activités, du travail et des combats du peuple vietnamien, de la guerre. En 1951, il a été transféré au journal de l'Armée populaire, exerçant avec de nombreux photographes célèbres tels que Bui Duy Ly, Trieu Dai, Dinh Ngoc Thong.

La photo « Milice féminine » date de 1960. En vue de la célébration de la 15e Fête nationale, le 2 septembre, les organisateurs ont sélectionné un bataillon de la milice féminine composé de jeunes femmes en bonne santé, de taille uniforme, représentant des millions de femmes miliciennes de tout le Nord-Vietnam, venues à l'aéroport de Bach Mai pour s'entraîner. Le journaliste Nguyen Dinh Uu a été chargé par la rédaction du journal de l'Armée populaire de prendre une photo d'une milicienne pour publier un journal avec des critères dont « jeune, en bonne santé, sérieuse ».

À l'époque, le journaliste Nguyen Dinh Uu était équipé d'un appareil photo Rolleiflex et n'avait qu'une courte focale. Un matin, à l'aéroport de Bach Mai, lorsque les blocs ont commencé à s'entraîner, il a terminé d'ajuster la vitesse et l'ouverture et de choisir une distance focale raisonnable. La milicienne sur la photo est Nguyet, 16 ans, de la banlieue de Hanoi. Nguyet portait une chemise Ba ba, une ceinture soignée, un foulard de corbeau. L'arme à l'épaule, elle se tenait dans une formation de parade, se dirigeant vers la cérémonie. La lumière oblique accentue les traits juvéniles de la jeune fille, ses yeux brillants, ses expressions faciales tenaces, sa tenue ferme de l'arme. Immédiatement célèbre, la photo a remporté de nombreux prix nationaux et internationaux, notamment en 1961 la médaille d'or internationale en Hongrie. Elle a été la première œuvre photographique du journal de l'Armée populaire à recevoir le Prix d'État de la littérature et de l'art, dans le domaine de la photographie, en 2001.

D'après Vietnamplus, Le Courrier du Vietnam le 12 avril 2021





Ci-dessus : Pagode Mahatup ou pagode des chauves-souris

Ci-dessous : Pagode khmère

Voir <https://www.aafv.org/le-vietnam/les-pagodes-de-la-ville-de-soc-trang/> - Crédit-photo AlainDussarps

